

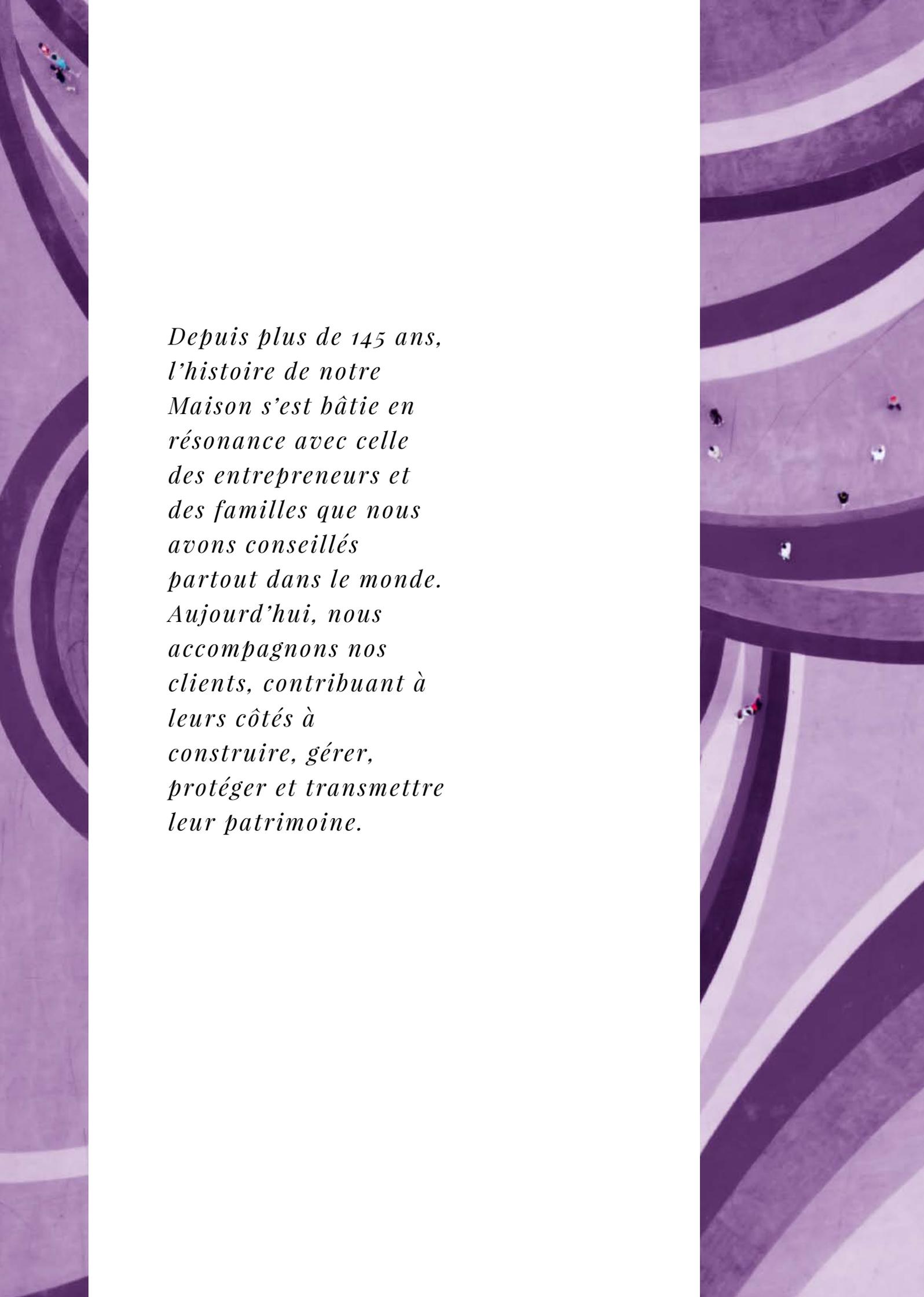


2021

**RAPPORT ANNUEL 2021**  
CA Indosuez

*Architects of Wealth*

---

An aerial photograph of a luge track, showing several racers at the start of a run. The track is a light purple color with dark purple curved lanes. The racers are small figures in colorful gear, positioned at the top of the track. The background is a solid light purple color.

*Depuis plus de 145 ans,  
l'histoire de notre  
Maison s'est bâtie en  
résonance avec celle  
des entrepreneurs et  
des familles que nous  
avons conseillés  
partout dans le monde.  
Aujourd'hui, nous  
accompagnons nos  
clients, contribuant à  
leurs côtés à  
construire, gérer,  
protéger et transmettre  
leur patrimoine.*

# SOMMAIRE

## *Rapport Annuel 2021*

### 01

#### 5 **GROUPE CRÉDIT AGRICOLE**

### 02

#### 9 **INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT**

- 10 Carte d'identité
- 12 Le Comité de Direction Générale
- 13 Les récompenses  
obtenues
- 15 Message de la Direction Générale  
du groupe Indosuez Wealth  
Management
- 16 Projet Client
- 18 Projet Sociétal
- 20 Projet Humain
- 22 Transformation digitale
- 24 Bilan 2021 et perspectives 2022  
des marchés financiers

### 03

#### 27 **RAPPORT DE GESTION 2021 INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT EN FRANCE**

- 29 Message de la Direction Générale
- 30 Rapport d'activité
- 40 Rapport sur le gouvernement  
d'entreprise
- 49 Projet de texte des résolutions
- 51 Rapport des Commissaires  
aux comptes sur les comptes  
annuels
- 56 Rapport spécial des commissaires  
aux comptes sur les conventions  
réglementées

### 04

#### 59 **ÉTATS FINANCIERS INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT EN FRANCE - COMPTES INDIVIDUELS 2021**



01

*Groupe Crédit Agricole*



# LE GROUPE

## Crédit Agricole

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.

### PUBLIC

**29,3 %**

INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

**7,3 %**

ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

**5,1 %**

SALARIÉS VIA L'ÉPARGNE SALARIALE

**2,8 %<sup>(1)</sup>**

AUTOCONTRÔLE

DÉTENANT

**44,5 %**

## CAISSES RÉGIONALES

**11,2M**

DE SOCIÉTAIRES  
détenant les parts sociétales des

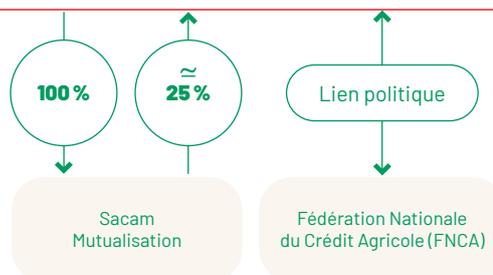
**2 406**

CAISSES LOCALES

**39**

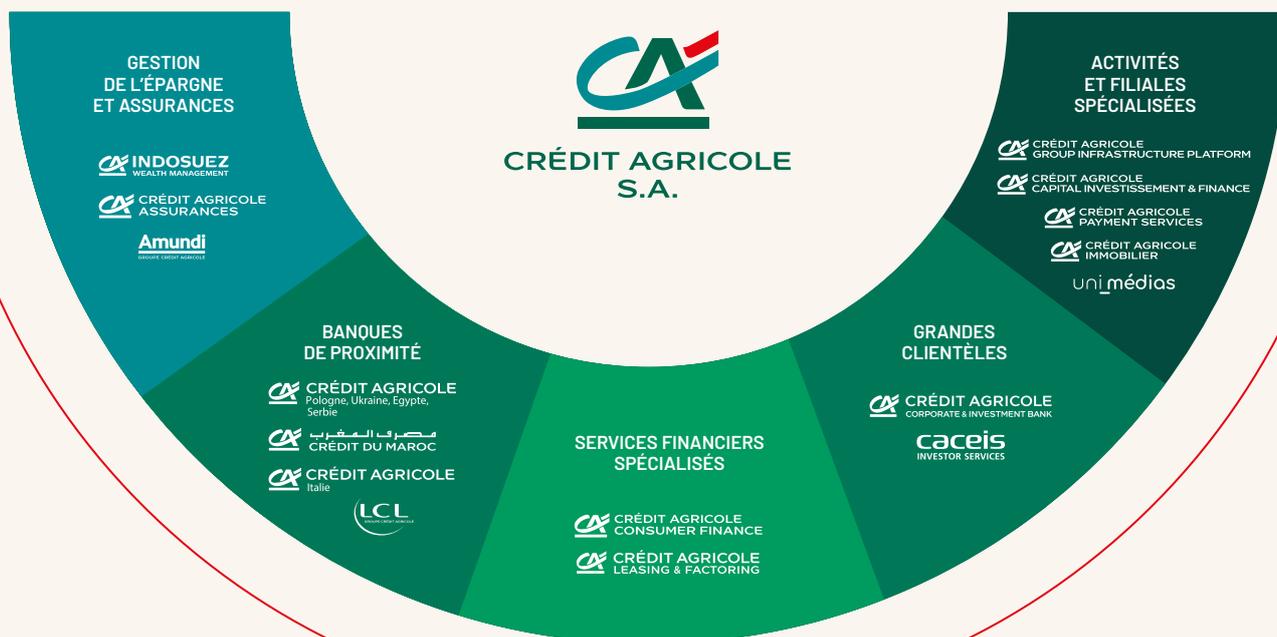
CAISSES RÉGIONALES

détenant ensemble la majorité  
du capital de CRÉDIT AGRICOLE S.A.  
via la SAS Rue la Boétie <sup>(2)</sup>



DÉTENANT

**55,5 %**



(1) Autocontrôle intégrant les rachats d'actions de 2021 qui seront annulés en 2022. Après annulation de 87 673 241 actions, l'autocontrôle sera non significatif et la détention de SAS Rue de la Boétie remontera à environ 57 %.  
(2) La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9 % par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de SACAM Mutualisation.

GRAND ANGLE

**CLASSEMENTS**  
*et chiffres clés*



*Banque de proximité de l'Union européenne sur la base du nombre de clients de banque de proximité*



*Financier de l'économie européenne <sup>(2)</sup>*



*Employeur privé en France <sup>(1)</sup>*

**1er**



*Assureur en France sur la base du chiffre d'affaires <sup>(3)</sup>*



*Gestionnaire d'actifs européen <sup>(4)</sup>*

**53 millions**  
*de clients*



**9 500**  
**agences**  
*dont 7 400 en France*  
*(Caisses régionales et LCL)*

**10<sup>e</sup>**  
*par la taille*  
*de son bilan <sup>(5)</sup>*

**47**  
**pays**

(1) Source : Challenge 2021, périmètre Groupe Crédit Agricole.

(2) Source interne : ECO 31 décembre 2021.

(3) Source : L'Argus de l'assurance 2021.

(4) Source : IPE « Top 500 Asset Managers » juin 2021.

(5) Source : The Banker 2021.



# 02

## *Indosuez Wealth Management*

## CARTE *d'identité*

- 1858** Naissance de la Compagnie du Canal de Suez
- 1875** Naissance de la Banque de l'Indochine
- 1876** Ouverture de notre première implantation de banque privée en Suisse (Crédit Lyonnais)
- 1920** Premières racines luxembourgeoises (Naissance de la Luxembourgeoise)
- 1922** Naissance du Crédit Foncier Monaco
- 1975** Création de la Banque Indosuez en France issue de la fusion entre la Banque de l'Indochine et la Banque de Suez et Union des Mines
- 1996** La Banque Indosuez rejoint le groupe Crédit Agricole
- 2016** Adoption de la marque unique : Indosuez Wealth Management
- 2017** Acquisition des activités de banque privée de CIC à Hong Kong SAR et Singapour
- 2018** Crédit Agricole Private Banking Services devient Azqore et s'allie à Capgemini pour devenir une nouvelle référence mondiale des services d'externalisation de l'informatique et des opérations bancaires
- 2019** Finalisation du rapprochement entre Banca Leonardo et Indosuez Wealth Management et adoption d'une marque unique : Indosuez Wealth Management
- 2021** La Banque Privée Internationale de Société Générale choisit Azqore pour son offre de gestion des systèmes d'information et des opérations de back-office
- 2021** Indosuez Wealth Management simplifie son organisation et rapproche ses entités en France : naissance de CA Indosuez

Indosuez Wealth Management est la marque mondiale de gestion de fortune du groupe Crédit Agricole, 10<sup>e</sup> banque au monde par la taille de son bilan\*. Façonné par plus de 145 ans d'expérience dans l'accompagnement de familles et d'entrepreneurs du monde entier, Indosuez Wealth Management propose une approche sur mesure permettant à chacun de ses clients de préserver et développer son patrimoine au plus près de ses aspirations. Dotées d'une vision globale, ses équipes pluridisciplinaires leur proposent des solutions adaptées et pérennes, en conjuguant excellence, expérience et expertises. Elles renforcent également leur proposition de valeur en faveur d'un développement plus durable et d'une économie plus responsable en coopération avec d'autres entités du Groupe.

\*(The Banker - 2021).

*Distingué pour sa dimension  
à la fois humaine et résolument  
internationale, Indosuez Wealth  
Management rassemble près de  
**3 000 COLLABORATEURS dans 10 TERRITOIRES**  
à travers le monde*



### EUROPE

Belgique · Espagne · France · Italie  
Luxembourg · Monaco · Suisse

### MOYEN-ORIENT

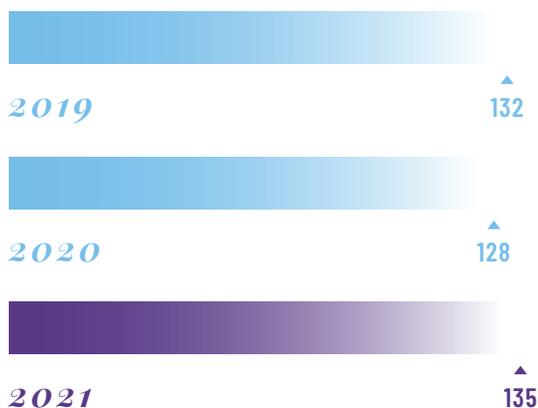
Émirats arabes unis



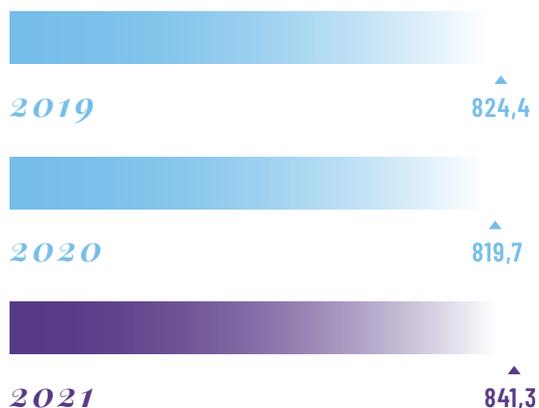
### ASIE PACIFIQUE

Hong Kong SAR  
Singapour  
Nouvelle-Calédonie

## ACTIFS CONFIÉS (Mds €)



## PNB (M €)



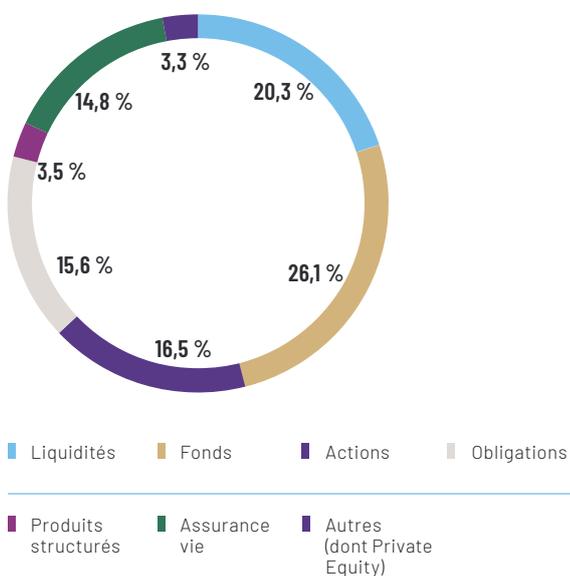
## RÉSULTATS 2021

Avec le niveau historique de 135 milliards d'euros d'actifs sous gestion (au 31/12/2021), Indosuez Wealth Management figure parmi les leaders mondiaux de la gestion de fortune. La hausse significative traduit une bonne dynamique commerciale sur fond de marchés financiers très porteurs. La proposition de valeur d'Indosuez s'est renforcée notamment sur les segments du crédit, des actifs réels et de l'offre responsable et a séduit un nombre croissant de nouveaux clients.

Le PNB a fortement progressé à 841,3 M€ bénéficiant de la dynamique commerciale soutenue, de la qualité de la gestion d'actifs et de la bonne orientation des marchés. Il est à noter la progression significative des revenus de crédit inhérents à la croissance des financements. Sur l'ensemble de l'année, le résultat net part du groupe sous-jacent atteint son niveau le plus haut depuis 2013 à 103,5 M€.

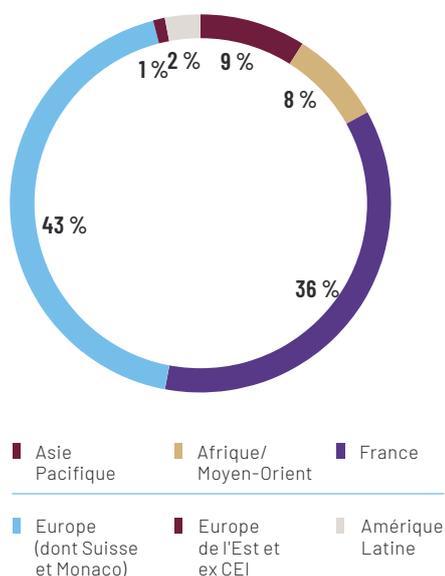
## ALLOCATION D'ACTIFS

Une allocation d'actifs diversifiée, traduction de notre ambition de protéger et faire fructifier le patrimoine de nos clients.



## VISION PAR GÉOGRAPHIES

Une bonne diversification des avoirs de nos clients alimentée par de multiples relais de croissance.



# LE COMITÉ de Direction Générale



**Olivier Chatain**

Directeur Général,  
CA Indosuez Wealth  
(Europe)



**Julie de La Palme**

Directrice du  
Marketing et de la  
Communication,  
CA Indosuez



**Jacques Prost**

Directeur Général  
CA Indosuez



**Pascal Exertier**

Directeur Général,  
Azqore



**Andras Takacs**

Directeur Risques et  
Contrôle Permanent,  
CA Indosuez



**Isabelle  
Denoual Frizzole**

Directrice de la Conformité,  
CA Indosuez



**Pierre Masclet**

Directeur Général Adjoint  
en charge du  
développement commercial,  
CA Indosuez



**Anne-Laure  
Branellec**

Directrice des  
Ressources Humaines,  
CA Indosuez



**Mathieu Ferragut**

Directeur Général,  
CFM Indosuez Wealth



**Henri Tran**

Directeur Finance &  
Stratégie, Secrétariat  
Général & Juridique,  
CA Indosuez



**Jean-François  
Deroche**

Directeur Général,  
CA Indosuez  
(Switzerland) SA



**Olivier Przydrozny**

Directeur de  
l'Organisation et des  
Systèmes d'information,  
CA Indosuez



**Bastien  
Charpentier**

Directeur Général Adjoint en  
charge du fonctionnement,  
CA Indosuez



**Romain Jérôme**

Chief Digital Officer,  
CA Indosuez



**Marie Delesalle**

Directrice des  
Assistants Front-Office,  
CA Indosuez



**Jean-Christophe  
Droguet\***

Directeur de l'Audit Inspection,  
CA Indosuez

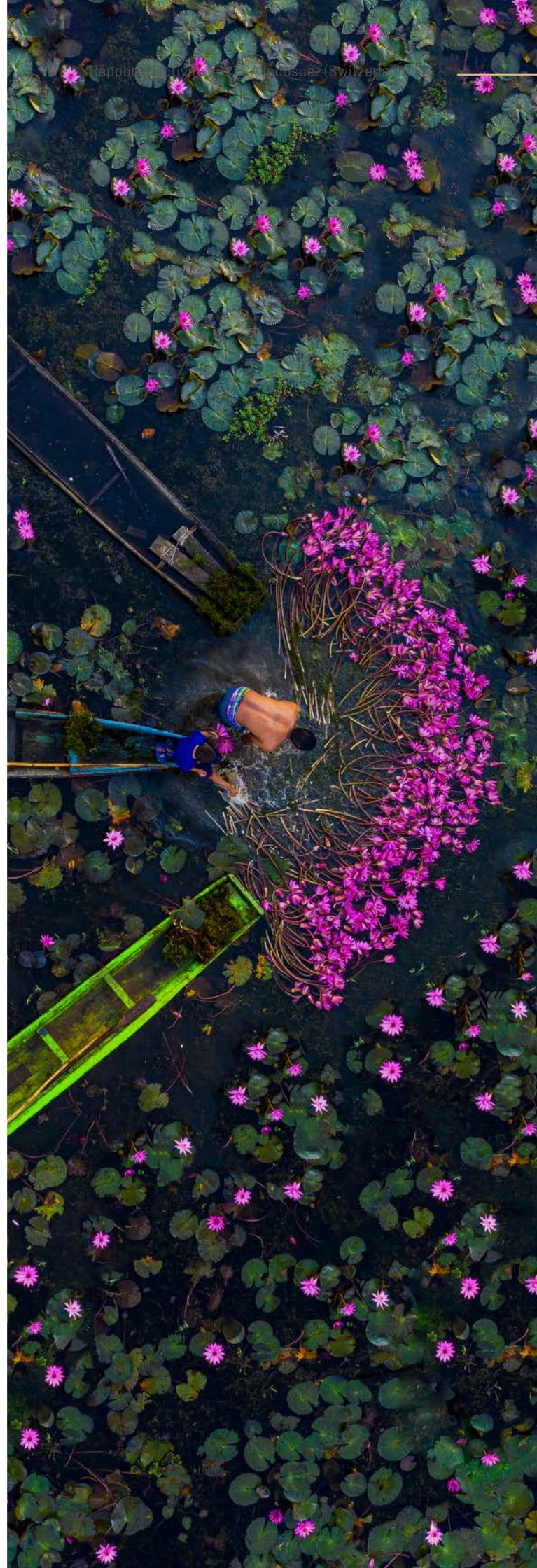
\*invité permanent

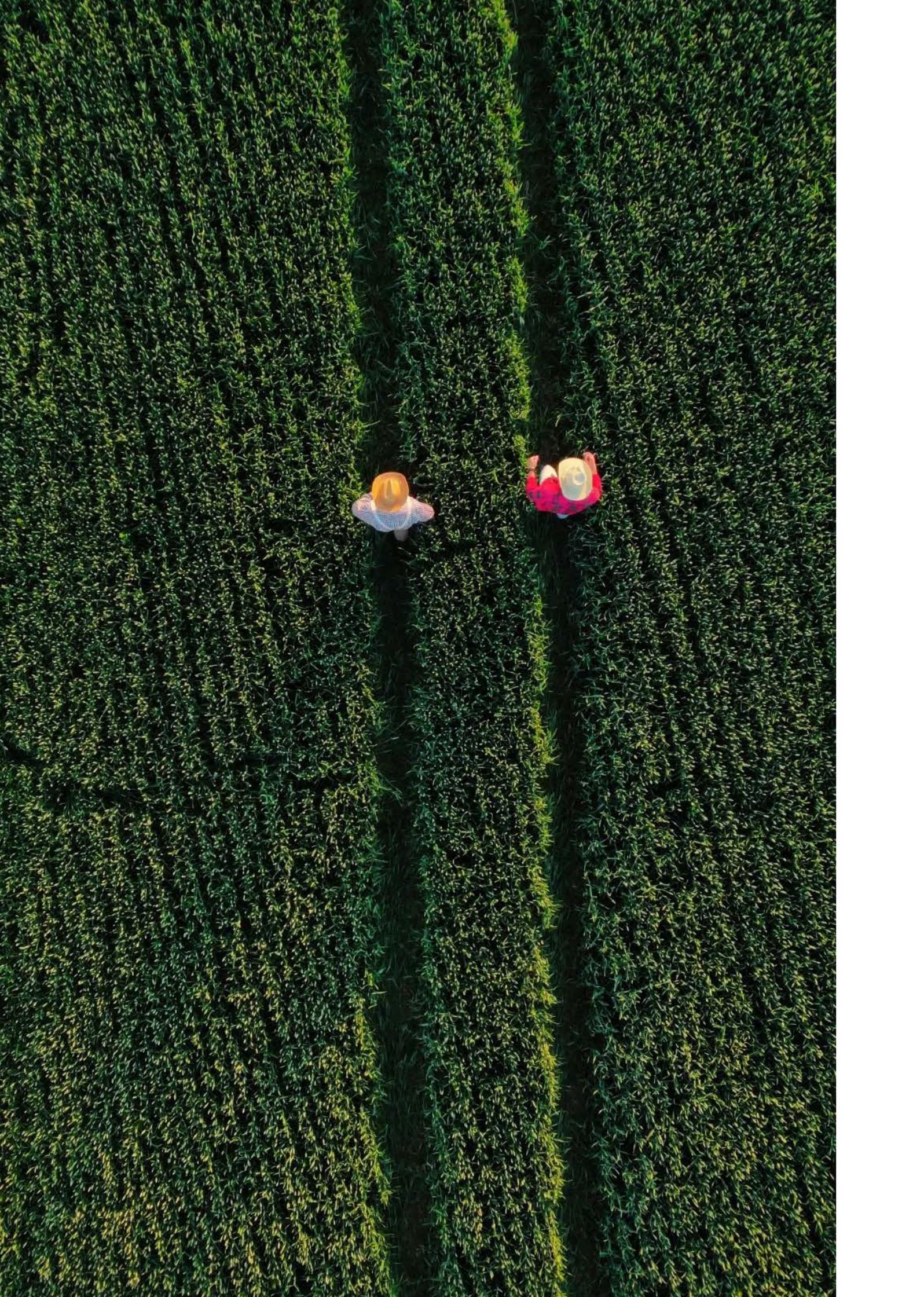


**Guillaume Rimaud**

Directeur Général  
Business Unit France,  
CA Indosuez

# LES RÉCOMPENSES *obtenues*





# MESSAGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

## *du Groupe Indosuez Wealth Management*



### Pierre Fort

Président  
CA Indosuez



### Jacques Prost

Directeur Général  
CA Indosuez

L'année 2021 aura été marquée par le rattrapage économique, l'expansion des politiques monétaires et l'orientation favorable des marchés financiers mais elle aura également été contrariée par l'accélération de l'inflation et la montée des incertitudes géopolitiques.

Dans ce contexte toujours perturbé par la crise sanitaire, nous retiendrons à l'échelle d'Indosuez une alchimie vertueuse formée de résilience et de changements.

En effet, notre Maison a su consolider ses fondamentaux, prouver son utilité auprès de ses clients et de la société, et réaliser de solides performances tout en poursuivant sa trajectoire de transformation.

En dépit des exigences de notre environnement, le talent, les expertises et l'engagement de nos collaborateurs mais aussi leur capacité à bâtir en commun se sont une nouvelle fois révélés dans les nombreux chantiers structurants qui composent notre projet d'entreprise.

Sur le **Projet Client**, l'enrichissement très significatif de notre proposition de valeur, notamment en collaboration avec les autres entités du groupe Crédit Agricole a porté ses fruits. Notre très bon niveau de collecte qui s'établit à plus du double de celui de l'an passé, comme la grande satisfaction de nos clients affirmée dans l'enquête d'engagement et de recommandation (IRC) menée pour la première fois dans toutes nos géographies en sont des illustrations. Le partenariat technologique signé avec la Banque Privée Internationale de Société Générale constitue aussi une nouvelle étape majeure pour Azqore et renforce sa position de plate-forme IT/Back Office de référence dans le secteur des banques privées.

Sur le **Projet Humain**, les plans d'actions volontaristes en faveur de la mixité, du développement personnel ou encore de la culture du feedback ont été déployés avec le soutien des collaborateurs qui ont été nombreux à témoigner de leur satisfaction. Sur ces sujets, la crise sanitaire aura également été un véritable catalyseur des transformations opérées.

Le **Projet Sociétal** exprime aujourd'hui les preuves de l'engagement et des convictions d'Indosuez en faveur d'un environnement plus durable et d'une économie plus responsable et inclusive. En témoignent, par exemple, le triplement de la collecte réalisée sur notre offre responsable et la transparence offerte à nos clients qui bénéficient désormais de la notation ESG de leur portefeuille, élaborée par Amundi.

Au-delà de ces exemples de progrès réalisés sur les 3 composantes du projet Groupe, notre transformation se concrétise également du point de vue de la digitalisation de notre offre et de nos process, mais aussi du renforcement de notre efficacité opérationnelle. Si ces changements ont contribué à notre résilience, ils nous permettent également de bénéficier d'un socle de croissance plus durable pour relever les défis de notre secteur.

L'année 2022 s'ouvre dans un contexte inédit source d'incertitudes multiples. Plus que jamais les équipiers d'Indosuez resteront mobilisés et conjugueront leurs expertises pour les analyser, adapter leurs conseils et accompagner quotidiennement tous nos clients. Pour toujours mieux les servir tout en relevant les défis de notre environnement, nous ouvrirons aussi les pages d'un nouveau projet d'entreprise, nourris de leur confiance, de celle de nos partenaires et de notre actionnaire mais aussi de notre esprit d'innovation.

## PROJET CLIENT

### *Accompagner nos clients selon une approche holistique et créative*



#### **DANS UN CONTEXTE SANITAIRE COMPLEXE CONJUGUÉ À DES MARCHÉS PORTEURS, COMMENT ANALYSEZ- VOUS LA DYNAMIQUE COMMERCIALE DE 2021 ?**

Le secteur de la gestion de fortune dans son ensemble a connu une activité très dynamique tirée notamment par des marchés financiers bien orientés, une politique monétaire restée très accommodante et un millésime historique pour les fusions-acquisitions dans le monde. Le bilan que nous établissons chez Indosuez est également très positif avec notamment un doublement de la collecte nette. Il témoigne entre autres de la qualité de notre offre et de celle de nos gestions mais aussi de la pertinence de notre approche à la fois holistique et créative. Cette proposition de valeur a d'ailleurs été plébiscitée dans le cadre de l'enquête clients que nous avons menée pour la première fois à l'échelle internationale ; elle est aussi reconnue par nos pairs à travers les récompenses que nous avons obtenues en Europe et en Asie.

L'an passé, la marque Indosuez a séduit un nombre croissant de familles et d'entrepreneurs qui nous ont rejoints et confié, pour certains d'entre eux, des montants d'actifs très conséquents. Pour mieux servir ces derniers et répondre à leurs attentes, nous avons d'ailleurs renforcé les équipes dédiées au segment dit UHNWI et travaillé davantage avec les autres métiers spécialisés du groupe Crédit Agricole.

#### **VOUS ÉVOQUEZ LE SUCCÈS DE VOTRE OFFRE, EN QUOI EST-ELLE DIFFÉRENCIAUTE ?**

Notre modèle repose sur la conjugaison singulière de l'expérience et de l'expertise de près de 500 collaborateurs dédiés à l'offre. Jour après jour, nous nous attachons à répondre aux attentes de nos clients dont la sophistication et la diversification sont croissantes, en liens étroits avec l'évolution de leur profil et la trajectoire du monde qui nous entoure.

De plus en plus internationaux, appétents aux nouvelles technologies, autonomes, philanthropes, issus des nextgen..., ils expriment des besoins différenciés que nos équipes anticipent et satisfont.

En outre, notre environnement que certains qualifient de monde VUCA - pour Volatility, Uncertainty, Complexity et Ambiguity - nous invite à servir de boussole pour nos clients et à relever des défis



**Pierre Masclet**

Directeur Général Adjoint,  
groupe Indosuez

majeurs. Parmi ces derniers, je citerais la digitalisation, l'élaboration de solutions d'investissement attractives dans un contexte de taux durablement bas, l'intégration de la révolution des megatrends (Économie circulaire, 5G, intelligence artificielle, robotisation...) dans nos choix de gestion ou encore l'action en faveur d'un environnement plus durable et d'une économie plus responsable et inclusive...

Nos offres enregistrent un succès croissant parce que nous travaillons pour qu'elles intègrent toutes ces composantes. C'est ainsi que, forts du savoir-faire et du talent de nos experts, nous avons pour ambition d'améliorer en continu notre proposition de valeur.

Par exemple, pour nos clients qui préfèrent déléguer la gestion de tout ou partie de leur patrimoine, nous avons transformé notre dispositif de gestion sous mandat qui s'inscrit dans une culture centrée sur la performance, le service au client et l'investissement à long terme. Nous avons notamment ouvert davantage nos mandats aux experts du Groupe et adopté une gestion plus active et de nouvelles orientations notamment axées sur l'Environnement et le Social ou encore les grandes tendances séculaires. En fonction des géographies, nous leur proposons également des mandats Produits Structurés ou encore des mandats de Private Equity.

Pour les clients les plus aguerris souvent à la recherche de solutions à la frontière des services de banque d'investissement, nous proposons des solutions de marchés grâce à nos experts Capital Markets Solutions. Je pense notamment à des produits dérivés de gré à gré (OTC, Over The Counter) réservés aux « investisseurs professionnels » au sens réglementaire du terme, à des produits structurés complexes ou encore à des opportunités saisies sur les marchés des changes et des matières premières.

Pour un grand nombre de clients qui souhaitent diversifier leur patrimoine en faveur des actifs réels, nous avons encore renforcé nos offres de Private Equity et immobilière.

Ainsi, depuis 2020, Indosuez offre à ses clients des opportunités concrètes de soutenir des entreprises prometteuses et figure parmi les 100 premiers investisseurs mondiaux de Private Equity selon le classement annuel de Private Equity International. Nous avons d'ailleurs reçu plusieurs récompenses ces dernières années, notamment en Asie.

Ce ne sont là que des illustrations qui complètent naturellement un accompagnement juridique et fiscal personnalisé, très pointu et, le cas échéant à l'échelle internationale.

#### **L'INGÉNIERIE PATRIMONIALE RESTE-T-ELLE AU CŒUR DE L'OFFRE D'UNE BANQUE DE GESTION DE FORTUNE ?**

Une approche globale et holistique intègre inéluctablement la structuration patrimoniale. Chez Indosuez, les composantes de la valeur ajoutée que nous délivrons à nos clients dépendent de leur profil, de leurs attentes, de leur diversification patrimoniale et naturellement du cycle économique et de la situation des marchés financiers. Elles sont par conséquent, évolutives. Par exemple en 2021, dans le contexte pandémique et de quête de sens plus prégnante de nos clients, nous avons noté une forte progression de la demande d'investissement dans les actifs réels, notamment l'immobilier et le Private Equity.

Dans tous les cas, le bon équilibre d'un patrimoine requiert une structuration précise établie avec un conseil averti compte tenu notamment de l'inflation réglementaire de ces dernières années. Nous considérons qu'il est de notre devoir de banquier privé de contribuer à préserver le patrimoine de nos clients et de les accompagner dans son architecture. Aussi, logiquement, nous observons un nombre croissant de rendez-vous clients effectués chaque année par nos experts de l'ingénierie patrimoniale.

#### **COMMENT QUALIFIER VOTRE OFFRE DE FINANCEMENT ?**

Nous disposons d'une offre de financement complexe attractive grâce à la puissance du Groupe et une organisation agile nous permettant de répondre aux attentes les plus sophistiquées avec réactivité.

Aussi, nous constatons une tendance à la hausse des encours de crédit, notamment en raison de nouvelles opérations réalisées sur le segment des très grands clients.

« Notre expertise forte, s'appuyant sur 20 ans d'expérience en Private Equity, nous permet de proposer une offre large, diversifiée et différenciante à notre grande clientèle.

« Nos clients ont accès à l'une des offres de finance durable les plus complètes grâce à un système de notation ESG sur plus de 11 000 entreprises, une large gamme de fonds notés SFDR 8 et 9 et des produits structurés verts.

Isabelle Jacob-Nebout,  
Head of Wealth Management  
CA Indosuez (Switzerland) SA

#### **POUVEZ-VOUS REVENIR SUR VOTRE APPROCHE DÉDIÉE À LA CLIENTÈLE LA PLUS FORTUNÉE ?**

Nous avons décidé d'associer nos expertises à celles de Crédit Agricole CIB et avons créé en commun Private Investment Banking (PIB), une équipe destinée à accompagner les grandes fortunes et holdings familiales à l'échelle mondiale.

L'objectif est de mieux comprendre les besoins des décisionnaires et des membres de ces familles au travers d'une approche commerciale conjointe et de leur fournir une offre complète. PIB a la possibilité de mobiliser en un temps record tous les spécialistes du Groupe susceptibles de répondre à une problématique particulière de grande envergure. Parvenir par exemple à réunir les équipes de financement d'Indosuez, de M&A et coverage de Crédit Agricole CIB en moins de 24h est véritablement différenciant. Par ailleurs, être en capacité de répondre à tout moment à ce segment de clientèle c'est aussi être en capacité d'exploiter les synergies avec les autres entités du Groupe, d'innover et de garantir une qualité irréprochable. En cela, notre approche dédiée à la clientèle fortunée nourrit notre offre standard, contribue à notre compétitivité et à notre image sur le marché.

#### **QUELQUES MOTS SUR 2022 ?**

L'année 2022 devrait être marquée par un contexte de marché volatil sur fond de tensions géopolitiques et inflationnistes. Notre proactivité à informer nos clients, à décrypter les tendances et à leur apporter des solutions innovantes répondant à ces enjeux sera clé. À cet effet, nous renforçons actuellement nos capacités de marketing et de diffusion de nos offres. En parallèle, nous accélérons l'exploration de nouveaux territoires qui nous permettront dans les prochains mois d'élargir notre proposition de valeur ; par exemple le renforcement de notre offre immobilière et de Private Equity. Enfin, le déploiement de nouveaux outils digitaux sera l'occasion de renforcer l'expérience client.

# PROJET SOCIÉTAL

*Agir en faveur  
d'une économie plus  
responsable et inclusive*

« Engagement • Utilité • Impact »

**EN 2021, LA CRISE DE LA COVID-19 PUIS LA COP 26 DE GLASGOW SEMBLANT AVOIR EU POUR EFFET DE RENFORCER LA PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE DE L'URGENCE CLIMATIQUE QUE LES INVESTISSEURS TRADUISENT DÉSORMAIS DANS LEURS CHOIX DE PLACEMENT. ÉTABLISSEZ-VOUS ÉGALEMENT CE CONSTAT EN 2021 ?**

La seule observation de la progression des encours sur nos offres responsables traduit non seulement leur qualité et leur performance mais également l'engouement de nos clients.

Ils sont en quête de sens pour leurs investissements et ils savent combien les acteurs financiers sont des vecteurs indispensables pour orienter les flux vers les projets à forts impacts environnemental et sociétal.

C'est d'ailleurs parce qu'ils sont convaincus du rôle qu'ils ont à tenir que la plupart des grands établissements financiers ont défini une stratégie visant à agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone. Précisons aussi que l'écosystème se structure autour d'un cadre réglementaire de plus en plus précis qu'il s'agisse de la taxonomie européenne, de SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)...

**POUVEZ-VOUS NOUS RAPPELER LA POSITION D'INDOSUEZ SUR CE SUJET PRÉCIS ?**

Indosuez s'inscrit dans le cadre de la politique poursuivie par le Crédit Agricole qui, pionnier à bien des égards, prouve depuis plus de 20 ans son implication à travers ses différents engagements (signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2003 et des Principes pour l'investissement Responsable depuis 2006, Membre fondateur des Green Bonds Principles depuis 2014, pionnier de la finance climat depuis plus de 10 ans).

Fin 2021, le Groupe a précisé son projet sociétal autour de 3 priorités déclinées en 10 engagements : agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone, renforcer la cohésion et l'inclusion sociale et enfin réussir les transitions agricole et agroalimentaire.

Indosuez honore l'objectif inscrit dans son projet d'entreprise de construire une offre complète et innovante en faveur d'un développement plus durable. À cet effet, une ligne mondiale a été créée en 2019 pour renforcer la dimension offre de notre Projet



**Virginie Bourgeois**

Responsable  
Développement Durable  
et Projet Sociétal,  
groupe Indosuez

Sociétal et soutenir les actions solidaires concrètes, souvent portées par des collaborateurs volontaires dans le cadre de missions spécifiques ou par le biais de nos fondations en France et en Suisse.

En complément, nous avons décidé l'an passé d'allouer une part de nos commissions de surperformance à des initiatives solidaires.

**QUE DIRE DE LA FINANCE RESPONSABLE CHEZ INDOSUEZ AUJOURD'HUI ?**

Après le lancement en novembre 2019 du fonds actions internationales Indosuez Objectif Terre (classé article 9 selon la réglementation SFDR) qui permet d'investir dans des titres de sociétés participant à la lutte contre le réchauffement climatique et à la préservation des ressources naturelles, nous avons poursuivi le déploiement de notre offre responsable, conformément à nos ambitions.

Les critères ESG sont désormais intégrés dans nos différents modes d'accompagnement (Advisory/Gestion sous mandat), nos processus d'élaboration et de sélection de produits financiers (titres vifs, fonds d'investissement, produits structurés, private equity), nos gestions mais aussi notre politique d'octroi de crédit. Nous sommes naturellement très attentifs à la notation de nos fonds selon la nomenclature de la réglementation SFDR. Aujourd'hui 2/3 des fonds gérés par nos sociétés de gestion sont classés 8 ou 9.

Notre gamme de produits structurés s'est également enrichie de nombreux produits « verts » principalement émis par Crédit Agricole CIB et d'un mandat Produits Structurés verts. Par exemple, CFM Indosuez Wealth Management, en collaboration avec Crédit Agricole CIB, ont inauguré au cours de l'été 2021 une offre de finance solidaire innovante, CFM Indosuez Océano. Plébiscitée par 81 clients, elle a été assortie d'un don en faveur de l'Institut océanographique de Monaco, un acteur essentiel de la protection des océans, partenaire de la banque.

Enfin, des critères ESG ont été intégrés dans la sélection des gérants de fonds de Private Equity et sont désormais utilisés dans les processus de gestion.

Depuis fin 2021, les relevés de portefeuilles périodiques commu-

« En 2021, 180 collaborateurs ont participé aux Citizen Days à travers 17 projets en Suisse. Notre Fondation a également soutenu 4 nouveaux projets en Afrique du Sud, Madagascar, Sri Lanka et Haute-Guinée.

Valeria Cholat,  
Directrice de la Communication  
CA Indosuez (Switzerland) SA

niées à nos clients sont complétées de notes ESG établies par Amundi pour tous les titres vifs actions et obligations de son univers d'investissement. Elles seront progressivement étendues aux autres classes d'actifs.

Je tiens à souligner que la qualité de notre offre a d'ores et déjà été récompensée lors de l'édition 2021 des WealthBriefing Asia Greater China Awards et a notamment reçu les prix de la meilleure banque pour son offre ESG et meilleure banque pour les investissements durables et responsables.

Si notre offre et notre stratégie en matière de RSE sont reconnues par nos pairs, elles sont également mieux appréhendées par nos clients grâce aux actions et aux supports de communication que nous avons déployés. Une webconférence exclusivement dédiée leur a par exemple été proposée, des documents pédagogiques sont à leur disposition et nos experts traitent régulièrement du sujet dans nos publications.

#### **VOUS ÉVOQUEZ ÉGALEMENT LES INITIATIVES SOLIDAIRES PORTÉES PAR LES COLLABORATEURS ?**

Les collaborateurs d'Indosuez sont animés d'un véritable esprit de responsabilité et de solidarité dans le but de promouvoir le développement économique, social, environnemental et culturel de leur territoire d'implantation.

Pour ce faire, ils bénéficient d'une organisation robuste dans laquelle s'exprime leur solidarité qu'il s'agisse du mécénat de compétences ou encore des Fondations Indosuez en France et en Suisse.

Je rappellerais brièvement que depuis plus de 10 ans la Fondation Indosuez en France, sous l'égide de la Fondation de France, soutient des projets associatifs concrets en faveur des personnes fragilisées. Près de 80 associations dont une quinzaine de startups à impact social ont ainsi bénéficié du mécénat de compétences et du don de temps professionnel de près de la moitié des collaborateurs en France. En Suisse, la Fondation Indosuez a financé, depuis 2012, 30 projets environnementaux à fort impact économique et social en faveur de communautés vulnérables en Suisse et dans le monde. Ils visent à accompagner des communautés locales au travers de projets, favorisant notamment la transmission de savoirs, l'émancipation des jeunes et la préservation des patrimoines naturels. Avec son programme de volon-

« Notre engagement sociétal a été marqué par de nombreux événements dont la participation au Hackathon Building Bridges sur le thème des femmes et la gestion de fortune.

Nicolas Mougeot,  
Head of Global Trends and ESG Advisory  
CA Indosuez (Switzerland) SA

tariat d'entreprise au niveau national (Citizen Days), elle offre chaque année aux collaborateurs du groupe Indosuez en Suisse (Indosuez et Azqore) la possibilité de valoriser leurs compétences pluridisciplinaires.

#### **EN QUOI L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS D'INDOSUEZ CONTRIBUE-T-IL À L'EXPÉRIENCE QUE VOUS OFFREZ À VOS CLIENTS ?**

Derrière le bénévolat et l'engagement de nos collaborateurs, l'utilité d'Indosuez, et notamment l'utilité de ses Fondations, est désormais reconnue sur le marché et par nos clients. Elle nous offre ainsi une véritable légitimité en matière de philanthropie, notamment auprès de ces derniers. C'est un savoir-faire très complémentaire que nous développons afin de pouvoir accompagner ceux qui cherchent à renforcer leur impact sociétal. Notre expérience et nos expertises nous permettent aujourd'hui de les conseiller dans la réalisation de leur projet philanthropique, de la réflexion sur le choix du véhicule à sa gestion pratique.

#### **QUELQUES MOTS SUR 2022 ?**

En 2022, nous poursuivons le déploiement de notre offre responsable et de la notation ESG sur l'ensemble des classes d'actifs de notre univers d'investissement.

Nous systématiserons encore davantage la prise en compte des critères extra-financiers dans nos process et nos stratégies d'investissement. Dans le sillage des engagements pris par le Groupe, dans toutes nos entités, l'ensemble des collaborateurs seront mobilisés pour renforcer notre utilité en faveur de nos clients mais aussi pour la société, participant ainsi à une transition plus juste. La composante sociétale de notre prochain projet d'entreprise sera sans aucun doute aussi transformante qu'enthousiasmante.

## PROJET HUMAIN

*Développer les talents  
de nos collaborateurs  
au service de nos clients*

« Responsabilité •  
Développement • Diversité »



**Anne-Laure  
Branellec**

Directrice des  
Ressources Humaines,  
groupe Indosuez

### **LA CRISE SANITAIRE AURA PARTICULIÈREMENT ÉPROUVÉ LES ORGANISATIONS, COMMENT L'AVEZ-VOUS APPRÉHENDÉE EN 2021 ?**

Notre unique objectif a toujours été de préserver la santé de nos collaborateurs tout en garantissant à nos clients la poursuite de notre activité et l'excellence de notre service. Nous y sommes parvenus grâce à la mobilisation remarquable des équipes, au déploiement et à l'adoption de nouveaux outils, à l'évolution de notre organisation du travail. Cela n'a été possible que grâce à un engagement à la fois individuel et collectif sans faille.

M'inspirant des 2 idéogrammes chinois qui représentent toute crise comme la conjonction de dangers et d'opportunités, je soulignerais également que la pandémie a aussi représenté un extraordinaire accélérateur de la transformation en cours qu'il s'agisse de notre capacité à prioriser l'essentiel, de nos modes de collaboration, de notre façon de manager et de motiver ou encore de mettre chacun en responsabilité. Le fonctionnement hybride entre travail sur site et à domicile est désormais ancré dans nos pratiques.

Nous avons aussi souhaité dédier un accueil particulier aux 470 collaborateurs qui nous ont rejoints au cours de ces 2 dernières années compliquées par la crise sanitaire : nous avons donc, pour la première fois de notre histoire, organisé une webconférence mondiale ponctuée d'interventions, de témoignages et d'illustrations. Cette vision à la fois panoramique et précise du groupe Indosuez et de sa culture d'entreprise portait l'ambition de renforcer les connaissances des nouveaux arrivants mais aussi leur sentiment d'appartenance et leur cohésion.

Face à l'incertitude de cette situation sanitaire inédite, les valeurs qui sont au cœur de notre Projet Humain ont été encore amplifiées car il a été indispensable d'endosser plus de responsabilités, d'agir avec discernement, sans jamais oublier l'intérêt de nos clients.

D'ailleurs, les très nombreux collaborateurs qui se sont exprimés lors de notre enquête annuelle d'engagement ont partagé leur satisfaction sur l'environnement de travail et les relations humaines de notre Groupe puisque nous avons atteint le niveau le plus élevé historiquement.

Développés également au sein de CA Indosuez (Switzerland) SA :

« Formations en présentiel sur les bonnes pratiques en matière de feedback

« Ateliers de sensibilisation des managers sur le management inclusif

#### **ON ASSOCIE GÉNÉRALEMENT TRANSFORMATION ET INNOVATION. QUELLE INNOVATION RETIENDRIEZ-VOUS EN 2021 ?**

Je retiendrais pour 2021 le renforcement de la culture du feedback, indispensable à l'amélioration continue. Convaincus que le feedback est un outil de développement individuel et d'amélioration de la performance collective, nous avons lancé une application dédiée accessible à chacun. Elle permet en l'espace de quelques minutes de demander et de recevoir un feedback de développement personnel. Elle contribue ainsi à transformer le business model au service de nos clients et à insuffler une nouvelle culture d'entreprise plus collaborative, favorisant la prise d'initiatives à tous niveaux.

#### **INCONTESTABLEMENT, LE FEEDBACK CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL, QU'EN EST-IL DE LA FORMATION SOUVENT ASSOCIÉE À L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT ?**

Sur le sujet plus précis de la formation, un an après le lancement de notre Digital Academy, une bibliothèque de contenus et d'outils en ligne permettant à chacun de se développer à son rythme, les thématiques qui y sont abordées se sont très largement enrichies : langues, bureautique, nouvelles technologies, RSE et formations sur les compétences comportementales de la transformation.

Concernant le développement personnel, c'est un sujet désormais très prégnant pour les collaborateurs d'Indosuez. Depuis 2021, nous organisons régulièrement, par le biais d'une communication interne dédiée, des temps forts consacrés à des thématiques qui alternent développement personnel et enjeux stratégiques. Ainsi, ont par exemple été abordés la connaissance du Groupe, la culture Agile, les fondamentaux de la RSE, l'économie circulaire, le bien-être au travail, la diversité et l'inclusion, la transition managériale, l'importance du feedback, le dépassement de soi... Un grand nombre de ces thèmes peuvent être approfondis par les collaborateurs depuis la Digital Academy ou dans le cadre de programmes dédiés à l'image de la formation agile dispensée à 140 collaborateurs des métiers Organisation/MOA & Digital d'Indosuez et d'Azqore.

« Notre programme d'échange inter-départements, appelé Shadowing, a été mis en place dans une optique de renforcement de la collaboration entre les équipes afin de toujours mieux servir nos clients. Ce programme constitue également un levier de développement personnel, thématique à laquelle nous attachons beaucoup d'importance.

Aline Kleinfelcher,  
Directrice des Ressources Humaines  
CA Indosuez (Switzerland) SA

#### **POUVEZ-VOUS REVENIR SUR VOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE MIXITÉ ET DE DIVERSITÉ ET LES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2021 ?**

La promotion de la diversité est inscrite au cœur du Projet Humain de notre projet d'entreprise. La promotion de la mixité est une priorité dans la durée. Nous avons notamment rappelé nos engagements au travers d'une charte de l'égalité des chances. Notre programme de mentorat par nos dirigeants a été renouvelé en 2022. Nous avons également déployé des formations dédiées aux collaboratrices en début de carrière ou encore renforcé les prises de paroles de femmes au travers, par exemple de portraits régulièrement diffusés en interne et en externe. À fin décembre 2021, nous comptons 31 % de femmes dans les instances dirigeantes. La pertinence de cette stratégie volontariste en matière de mixité a été récompensée à 3 reprises en Europe et en Asie au cours de l'an passé.

Par ailleurs, dans un contexte particulièrement difficile pour les plus jeunes générations sans expérience professionnelle, nous avons souhaité faciliter l'accès au monde professionnel pour les jeunes diplômés et les étudiants. Ainsi, ce sont plus de 120 jeunes qui se sont immergés dans notre Groupe au travers de stages, de contrats de professionnalisation ou de VIE.

#### **QUELQUES MOTS SUR 2022 ?**

Dans un monde complexe et empreint d'incertitudes, c'est la force de notre collectif qui nous permet de nous adapter, de nous transformer pour répondre au mieux aux attentes de nos clients. Nous continuerons à renforcer la puissance de ce collectif en veillant à l'enrichir grâce à la diversité des profils et des expériences des femmes et des hommes de notre Maison. Notre ambition est également de favoriser la mise en responsabilité individuelle au service de ce collectif. Comment ? En transformant notre culture managériale, en encourageant la prise d'initiatives et la transversalité et en permettant à chacun d'être acteur de sa carrière en se développant tant sur les compétences digitales que comportementales.

# TRANSFORMATION DIGITALE

*Transformer aujourd'hui et préparer le monde de demain*

« Agilité • Innovation • Transformation »

## **LA CRISE SANITAIRE A ACCÉLÉRÉ LA DIGITALISATION DE LA RELATION BANCAIRE DANS UN CONTEXTE OÙ LES CLIENTS FORTUNÉS ASPIRENT À UNE HYPER PERSONNALISATION DU CONSEIL. SELON VOUS, DIGITAL ET HYPER PERSONNALISATION SONT-ILS ANTINOMIQUES ?**

Au contraire ! La crise sanitaire a contribué à accélérer la dynamique de transformation digitale qui, chez Indosuez, se traduit aujourd'hui sur l'ensemble du parcours client et favorise la personnalisation du conseil et de l'offre. Il s'agit notamment de simplifier la relation que le client entretient avec la banque et de lever les contraintes administratives qui peuvent l'être.

Nous nous sommes fixés une ambition claire, proposer à nos clients « le digital réhaussé par l'humain ». Ainsi, digitaliser c'est offrir au client la possibilité d'une relation hybride avec sa banque, lui laisser le choix du moment et d'une expérience autonome, notamment en cas de « nomadisme ». Enfin, en permettant aux banquiers et aux experts de se consacrer à des tâches à plus forte valeur ajoutée, les outils nouvelle génération, comme l'utilisation de la RPA (Robotic Process Automation) ou de l'intelligence artificielle, libèrent du temps pour le conseil.

Ce ne sont là que des exemples qui permettent d'inscrire la digitalisation au cœur du renforcement de la proposition de valeur et de la fluidification du parcours client qui sont de véritables enjeux pour la transformation de notre métier.

## **POUVEZ-VOUS NOUS DONNER DES EXEMPLES CONCRETS DES TRAVAUX QUE VOUS AVEZ MENÉS ET QUI PERMETTENT AUJOURD'HUI DE CONTRIBUER À L'EXPÉRIENCE DE VOS CLIENTS ET SANS DOUTE À LEUR SATISFACTION ?**



**Romain Jérôme**

Chief Digital Officer, groupe Indosuez

En préambule, j'indiquerais que nous bénéficions de l'ouverture à des solutions externes de la plateforme bancaire propriétaire S2i d'Azqore, notre filiale spécialisée dans l'externalisation de systèmes d'information et dans le traitement d'opérations bancaires pour les acteurs de la gestion de fortune. Cela nous permet, pour certains de nos projets, d'envisager des partenariats avec des fintechs spécialisées et de grand renom pour l'élaboration de solutions à très forte valeur ajoutée.

Parmi les réalisations récentes et différenciantes, je citerais la digitalisation du questionnaire client lors de l'entrée en relation mais aussi une plateforme de conseil sur les marchés financiers. Elle permettra prochainement à nos clients de consulter nos convictions, d'explorer notre univers d'investissement et de constituer une liste de valeurs préférées qui pourra être utilisée par leur Advisor.

Nous avons également lancé en 2021 l'application Startup Connections qui digitalise le processus de mise en relation de nos clients-investisseurs avec les startups du Village by CA en phase de levée de fonds. Tous ces outils sont déployés ou en cours de déploiement selon les géographies.

## **COMMENT ÊTES-VOUS ORGANISÉS CHEZ INDOSUEZ POUR MENER À BIEN CES PROJETS INNOVANTS ?**

Indosuez est animé d'un véritable esprit d'innovation entretenu notamment par sa filière Innovation et Transformation Digitale aidée d'une communauté de Transformeurs. À la fois ambassadeurs et relais de la transformation culturelle, ces derniers ont pour mission d'accompagner leurs collègues « intrapreneurs » en les aidant à se familiariser avec les outils de l'innovation. Pour soutenir sa dynamique, Indosuez a ouvert en 2020, l'Innovation Lab

« Avec une augmentation de 20 % de souscription aux services en ligne sur l'année, l'appétence de nos clients pour l'autonomie offerte par l'eBanking se confirme.

« À ce jour, 5 collaborateurs ont pris un rôle d'intrapreneurs, démultipliant l'impact de notre transformation digitale.

Baptiste Ancey, Responsable de l'innovation et de la transformation digitale, CA Indosuez (Switzerland) SA

un lieu de co-création destiné à accélérer sa transformation digitale en associant ses collaborateurs mais aussi ses clients. Ils y sont accueillis, par exemple, pour recueillir leurs avis et leurs préconisations sur nos prototypes ou l'évolution de nos outils. Ce fut le cas, en particulier lors de la refonte de l'E/M-Banking.

Pour acculturer l'ensemble des collaborateurs, des conférences Lunch&Learn consacrées à des thèmes connexes à l'innovation sont organisées dans toutes les entités d'Indosuez.

L'année 2021 a marqué un nouveau tournant culturel avec le lancement du premier challenge idéation qui a réuni 955 collaborateurs et permis l'émergence de 328 idées au service de l'expérience Client et Collaborateur. Les 5 idées lauréates ont été développées et d'autres le seront dans les prochains mois.

#### **QUE POUVEZ-VOUS NOUS DIRE DE LA TRANSFORMATION EN COURS EN FAVEUR DES COLLABORATEURS ?**

Simplifier, fluidifier, automatiser les processus qui peuvent l'être c'est certes améliorer notre efficacité opérationnelle, l'expérience des collaborateurs mais c'est aussi inéluctablement contribuer à la qualité de service offerte à nos clients.

Aussi, nous veillons à entretenir notre dynamique d'innovation sur des sujets multiples et à innover toutes les strates de notre organisation. À titre d'illustration, nous avons utilisé l'intelligence artificielle et la génération de textes en langage naturel pour la rédaction de commentaires de gestion qualitatifs dans les reports des mandats et des fonds. Nous avons aussi construit un Intranet des offres et produits, élaboré un outil permettant un accès simplifié et digitalisé aux règles cross border ou encore exploité les synergies avec les entités du Groupe dans le cadre

de l'adoption de l'interface de gestion Alto. Cet outil de gestion des fonds d'investissement développé par Amundi offre un accès simple pour les gérants avec une vue à 360° sur les informations requises pour analyser, contrôler et piloter les portefeuilles afin de prendre les décisions d'investissement.

Ces initiatives dites « en cycle court » sont déployées à côté de projets de transformation stratégiques structurants tels que le CLM (outil de gestion du cycle de vie client) et sont généralement portées par des Product Owners qui ont pour mission de coordonner tous les acteurs nécessaires à la création de valeur de leur produit digital. Ils sont accompagnés d'une équipe produit (développeurs, designers, production, etc.) et veillent à recueillir l'appréciation des utilisateurs pour développer des fonctionnalités à plus forte valeur ajoutée. Leur fonctionnement adopte le plus souvent des méthodes agiles.

#### **QUELQUES MOTS SUR 2022 ?**

L'enjeu pour 2022 sera de renforcer l'appropriation des nouveaux outils par les clients, les banquiers et les experts pour des parcours sans couture. Nous capitaliserons aussi sur les expériences réussies pour poursuivre le développement des idées innovantes et notamment celles qui ont été partagées lors du challenge idéation. Et puis, nous remplirons notre mission première de servir tous nos clients et tous nos collaborateurs. Je pense notamment aux services que nous mettrons à la disposition de nos clients issus des Next Gen ou, du côté des collaborateurs, aux dispositifs que nous participerons à perfectionner pour accroître notre efficacité opérationnelle.

# BILAN 2021 ET PERSPECTIVES 2022

## *des marchés financiers*

### *Analyse macroéconomique*

**2** 021 aura été une année de reprise aussi spectaculaire que l'ampleur de la récession de l'année 2020. Derrière cet effet de miroir, pas de retour à la normale, mais une accélération des tendances déjà ancrées, des ruptures et des changements de modèle, nous permettant de préfigurer l'année 2022.

#### **DEPUIS DEUX ANS, L'HISTOIRE SEMBLE S'ACCÉLÉRER À BIEN DES ÉGARDS**

2020 nous avait donné à voir une récession record déclenchée en un mois, une réponse des banques centrales orchestrée en quelques jours, et des vaccins complexes déployés en quelques mois, avec en toile de fond une accélération de la disruption technologique et de l'urgence climatique.

2021 nous a aussi réservé plusieurs surprises. Entre un allongement des délais d'approvisionnement, des pénuries de matières premières, et une accélération des salaires aux États-Unis, l'inflation s'est invitée dans le paysage économique d'après confinement comme un paramètre moins temporaire qu'anticipé initialement par les banques centrales. Cette tendance inflationniste n'aura pas pesé sur l'évolution des marchés actions qui ont poursuivi leur trajectoire haussière, soutenus par des résultats en progression plus forte qu'attendue.

L'autre facteur perturbant de 2021 fut bien évidemment la Chine : tour de vis réglementaire et restructuration du secteur immobilier ont pesé sur le sentiment des investisseurs après l'euphorie du début d'année. Derrière ces deux phénomènes, quelques tendances structurelles ont conduit le gouvernement à agir et réagir : un investissement excessif dans l'immobilier, une démographie déclinante, des inégalités en hausse, un secteur technologique peu régulé, et des ménages accédant plus difficilement à l'éducation et à la santé. Il ne s'agit pas d'une remise



**Vincent Manuel**

Chief Investment Officer  
groupe Indosuez

en cause du modèle chinois, ni des forces séculaires de cette économie (classe moyenne en forte croissance et investissements records en R&D), mais bien d'une source d'incertitudes à surveiller.

Nul doute que les images spectaculaires du dérèglement climatique ont pu concourir à renforcer l'accélération des investissements dans la transition énergétique. Sur ce plan, la COP26 a pu décevoir certains, face au recul de plusieurs pays émergents dans leur engagement sur le carbone. Le retour des États-Unis au sein de l'accord sur le climat constitue toutefois un signe encourageant.

#### **2022, LA NORMALISATION DE LA CROISSANCE DE NOS ÉCONOMIES DANS UN CONTEXTE GÉOPOLITIQUE TENDU**

L'année 2022 devait d'abord se caractériser par une normalisation de la croissance de nos économies. C'est l'addition de plans de soutien significatifs, d'assouplissements des mesures mises en place pendant la pandémie et d'un stock d'épargne important qui devait soutenir la consommation et l'investissement dans les économies matures. La guerre en Ukraine, dont il est impossible de prévoir la durée, les risques d'extension et les scénarios de sortie, accroît le niveau d'incertitude avec des menaces de ralentissement plus élevé, notamment en Europe, et d'inflation plus importante en raison de la pression induite sur les prix des matières premières.

L'impact sur l'inflation de la montée en flèche des prix de l'énergie et des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement devrait progressivement s'atténuer, mais l'inflation devrait se situer encore bien au-dessus de la cible des banques centrales en 2022. En particulier, la hausse des salaires aux États-Unis fait craindre une inflation plus durable et conduit la Fed à réagir.

Un cycle de hausse des taux s'engage cette année. La Fed et la BoE ont lancé le mouvement suivis partiellement par la BCE qui a avancé la fin de sa politique d'achat d'actifs afin de se laisser plus de marge de manœuvre pour augmenter les taux si besoin. La politique monétaire demeurera certes accommodante, avec des taux d'intérêt réels restant en territoire négatif, mais moins favorable qu'en 2020-2021, conduisant presque mécaniquement à un ajustement des valorisations des actifs. La vigueur du dollar en ce début d'année pourrait se dissiper progressivement à partir de mi 2022, à mesure que les marchés intégreront les hausses de taux. Dans cette normalisation à plusieurs vitesses où la BCE sera en retrait, il faudra peut-être modérer les anticipations de rebond fort de la monnaie.

Les pays émergents se préparent voire anticipent cette normalisation de la politique monétaire américaine. Certains ont déjà pris de l'avance, à l'instar de la Banque Centrale du Brésil et de celle de l'Afrique du Sud qui ont augmenté leurs taux sous pression d'une inflation qui accélère et d'une devise fragilisée, au risque de freiner leur croissance. Dans ce panorama monétaire, il y a une exception notable, la Chine qui baisse ses taux pour renforcer son soutien à l'économie, notamment face à la crise dans le secteur de l'immobilier et à la menace de reprise de l'épidémie.

Le principal risque de ce scénario de normalisation est une remontée trop brutale des taux longs qui aurait un impact négatif sur les marchés actions et sur les primes de risque obligataires. Le début d'année a permis de matérialiser une partie de ce risque, avec un taux 10 ans américain qui a atteint 2 %, conjointement avec une correction des valeurs de croissance et un écartement des spreads de crédit.

L'autre risque important qui se manifeste en ce début d'année 2022 reste bien évidemment la montée des

tensions géopolitiques en Europe de l'est, conduisant à la fois à une récession en Europe et à un retour de la volatilité sur les pics de l'année 2021.

Du côté des entreprises, un retour à des niveaux de croissance des bénéfices plus normaux est à anticiper après le boom de 2021. La révision à la baisse des prévisions conduit mécaniquement à entrevoir une croissance des bénéfices beaucoup plus modérée. Par ailleurs, les tensions sur les matières premières accroissent la pression sur les marges. Par conséquent, nous pensons que le thème clé de 2022 sera la durabilité des marges bénéficiaires et la génération de flux de trésorerie.



# 03

## *CA Indosuez*

Société anonyme au capital de 584 325 015 euros  
Siège social : 17, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris  
RCS Paris 572 171 635

La « Société »  
(anciennement dénommé CA Indosuez Wealth (France))

## *Rapport de gestion 2021*



# MESSAGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

## CA Indosuez



### Pierre Fort

Président  
CA Indosuez



### Jacques Prost

Directeur Général  
CA Indosuez

Un changement de paradigme s'opère et nous traversons une phase d'incertitudes. Après la crise protéiforme inédite qui a marqué 2020, le rebond économique de 2021 a été perturbé par l'incertitude sanitaire, les tensions sur l'offre et le regain inflationniste. Le monde est confronté à la résurgence du risque qu'il s'agisse de la guerre en Ukraine ou de la crise énergétique et alimentaire qui en résulte. Pour autant et à plus long terme, les caps politiques à tenir et les aspirations sociétales n'ont jamais semblé aussi clairs. Respect de l'environnement, décarbonation de l'énergie, justice sociale et souveraineté dans les secteurs essentiels sont au cœur des préoccupations de notre société.

Dans ce contexte, nos équipes sont pleinement mobilisées pour livrer à nos clients un éclairage averti sur le monde, les accompagner et entretenir la dynamique de transformation nécessaire pour relever les défis de demain.

En 2021, nous avons adapté notre organisation afin de renforcer notre proposition de valeur et notre efficacité en fusionnant nos entités en France. La dynamique commerciale est restée soutenue grâce à la tendance haussière des marchés financiers et un environnement structurel favorable aux fusions et acquisitions. Les actifs confiés à Indosuez en France ont progressé de 3,9 milliards d'euros pour s'établir à 37,6 milliards d'euros au 31 décembre 2021. Le montant des encours gérés par Indosuez Gestion, notre société de gestion dédiée, a augmenté de 22% pour atteindre 15,2 milliards d'euros en fin d'année.

Ces résultats sont d'autant plus honorables qu'ils s'inscrivent dans un contexte de vive concurrence, de taux d'intérêt bas et d'exigences réglementaires toujours plus fortes. Ils traduisent la qualité et la créativité des prestations que nous offrons à nos clients ; intensifiées grâce aux synergies avec les entités spécialisées du groupe Crédit Agricole (Amundi, Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole Assurances...). Ils témoignent également de la pertinence des partenariats qui lient Indosuez en France aux Caisses régionales de Crédit Agricole pour répondre à toutes les attentes des clients.

Nos experts ont traité plus de 900 dossiers conjointement avec les collaborateurs des Caisses régionales et la gestion de plus de 150 000 mandats en Gestion de Patrimoine a été confiée à Indosuez Gestion.

L'année 2021 aura une nouvelle fois démontré l'envie et la capacité de nos équipes à unir leurs expertises pour poursuivre notre trajectoire de transformation et répondre aux ambitions de notre projet d'entreprise dans toutes ses composantes.

Sur sa composante Projet client, l'approche holistique du patrimoine qui nous distingue a été renforcée sur tous les segments de la clientèle et notamment pour les plus fortunés (UHNWI) avec la création d'une équipe dédiée.

S'agissant de notre Projet sociétal, nous avons renforcé nos actions en faveur d'une économie plus responsable et inclusive en continuant à orienter les flux en faveur des investissements responsables, et à sensibiliser nos clients et collaborateurs. Les critères ESG sont de plus en plus intégrés dans nos différents modes d'accompagnement (advisory et gestion sous mandat), nos processus d'élaboration et de sélection de produits financiers, nos gestions, nos fonds et participations sous-jacentes en Private Equity et aussi notre politique d'octroi de crédit. Depuis fin 2021, les relevés de portefeuille envoyés à nos clients intègrent les notations établies par Amundi sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Dans le cadre de notre Projet humain, nous avons travaillé pour améliorer l'expérience collaborateurs tant du point de vue des outils, que de la responsabilité ou de l'organisation managériale et poursuivi nos actions en faveur de la mixité. Cette politique a d'ailleurs été reconnue puisque notre index de l'égalité professionnelle femmes/hommes est supérieur de 7 points à la moyenne nationale pour l'année 2021.

L'année 2022 sera marquée par le lancement de notre plan à moyen terme triennal qui posera de nouveaux jalons pour notre trajectoire de croissance jusqu'en 2025. Forts de la confiance de nos clients, de l'amélioration significative de l'expérience collaborateurs et des progrès digitaux et sociétaux accomplis, nous poursuivrons notre transformation, assurés du soutien de notre actionnaire.

Pour autant, les défis à relever sont multiples dans un environnement complexe alors conservons notre enthousiasme et gardons à l'esprit comme l'écrivait Victor Hugo que « les plus belles années sont celles que l'on n'a pas encore vécues ».

# RAPPORT

## d'activité 2021

Résultats (en M€)	2021	2020
Produit net bancaire	189,4	111,6
Charges d'exploitation	-131,8	-100,7
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>57,5</b>	<b>10,9</b>
Coût du risque	1,8	-0,7
Résultat net sur actif immobilisé	-4,4	3,5
Impôts sur les sociétés	-7,8	0,6
<b>Résultat net</b>	<b>47,1</b>	<b>14,3</b>

Le dernier trimestre de l'année 2021 a été marqué par deux événements majeurs : l'apparition du variant Omicron et une série d'annonces des Banques centrales. Les prises de décisions des différentes institutions monétaires ont fait apparaître des divergences entre les États-Unis, l'Angleterre, une partie du monde émergent, l'Europe, le Japon et la Chine. Les bourses ont terminé le trimestre en ordre dispersé : l'Europe et les États-Unis ont enregistré des performances positives de +10,08 % (MSCI Europe) et +7,73 % (MSCI USA), tandis que les pays émergents (MSCI Emerging Markets), le Japon (MSCI Japan) et la Chine (MSCI China) ont fini le trimestre dans le rouge, impactés par des mesures de confinement plus strictes.

En France, l'indice CAC 40 clôture l'année à 7 153 points, soit +31,07 % par rapport au 31 décembre 2020.

### Données au 31/12/2021

Indices	Performance YTD (au 31/12/2021)
EURO STOXX 500	23,34 %
CAC 40	31,07 %
Topix	8,41 %
S&P 500	<b>37,89 %</b>
MSCI Europe	25,13 %
MSCI EM Asia	2,12 %
MSCI EM Latine America	-1,12 %

Les performances sont exprimées en % pour un investissement en euros - Source Factset.

Les performances des indices sont calculées dividendes/coupons non réinvestis.

Rappelons, qu'il a été procédé en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 avec un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal, à l'absorption par voie de fusion, de la société CA Indosuez Wealth (Group) par la Société.

Cette fusion s'inscrit dans le cadre d'une volonté de simplification du fonctionnement du métier de Gestion de Fortune et constitue également une réponse aux attentes du régulateur français d'une maison mère régulée.

Dans le contexte sanitaire inédit, la Société a malgré tout réussi à poursuivre le développement de ses activités de Gestion de Fortune au service de la clientèle haut de gamme du groupe Crédit Agricole (hors LCL), tout en poursuivant le développement de ses synergies avec les autres entités du groupe Indosuez Wealth Management. La Société a par ailleurs développé le travail à distance, maintenant ainsi les relations avec ses clients et ses collaborateurs.

## 2021 : DES RÉSULTATS HISTORIQUES DANS UN ENVIRONNEMENT SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE INCERTAIN

L'activité de Gestion de Fortune a été très dynamique au cours de l'année 2021. Le marché du M&A est resté soutenu. La qualité de relations d'affaires construites et

adaptées avec l'ensemble des Caisses régionales, notamment dans l'identification, le sourcing et le suivi des dossiers, permet un flux solide de démarches. 900 dossiers ont été présentés à la Société, un niveau record. Le développement des offres par la Société, notamment pour les grands clients ou sur de nouveaux thèmes (mandats responsables par exemple) et du crédit, aide au succès des affaires face à la concurrence et permet d'élever le niveau moyen des dossiers.

Dans un contexte de taux toujours bas, les clients souhaitent une plus grande diversification de leurs actifs afin d'obtenir des rendements qui, historiquement, étaient assurés par les produits sécuritaires.

## LES PERFORMANCES COMMERCIALES DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA BU FRANCE

Au-delà de son activité de holding du fait de la fusion, la Société poursuit son action commerciale en France avec ses équipes dédiées et sa filiale CA Indosuez Gestion via son activité de gestion d'OPC et de mandats (BU France).

Sur l'année, les encours globaux (BU France) ont progressé de 3,9 Mds€ et s'élevèrent à 37,6 Mds€ à fin 2021 contre 33,7 Mds€ à fin 2020.

La collecte brute s'élève à 3,8 Mds€ alors que les sorties de capitaux atteignent 2,3 Mds€. Ainsi, la collecte nette ressort à 1,5 Md€ sur l'ensemble de l'année.

La part du courtage assurance vie ressort à 23,2 Mds€, soit 62 % des encours.

## DES RÉSULTATS EN HAUSSE EN 2021 EN LIAISON AVEC L'EFFET FUSION

Le PNB de l'année 2021 est en progression par rapport à fin 2020. Celui-ci atteint 189,4 M€ contre 111,7 M€ en 2020. En dehors des effets liés à la fusion (PNB « holding » 2020 de 71,6 M€ et 2021 de 55,7 M€), l'activité a continué à se développer comme constatée dans les performances commerciales ci-dessus. La progression des encours, un effet marché très favorable et de nouvelles offres sont également à souligner.

Le PNB se compose des activités de la BU France pour 109 M€, des activités « holding » pour 19 M€ et des dividendes perçus pour 62 M€.

## DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2018	2019	2020
Dividende par action	3,42	0	0

Les dividendes distribués ne sont pas éligibles à l'abattement de 40 % prévu par le 2<sup>e</sup> paragraphe du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 158 du Code général des impôts.

## CA INDOSUEZ GESTION

Les actifs gérés de CA Indosuez Gestion progressent de 22 % pour atteindre 15,2 Mds€ fin 2021 contre 12,4 Mds€ fin 2020.

L'activité de CA Indosuez Gestion affiche une collecte nette globale positive de +1 452 M€, dont +121 M€ sur les OPC tous souscripteurs et +1 332 M€ sur les mandats de gestion et les OPC dédiés.

Le PNB de la société de gestion est en hausse de 12 % et atteint 58,4 M€, contre 52,2 M€ réalisés en 2020. Le résultat brut d'exploitation ressort à 39,9 M€, également en hausse de 10 % par rapport à l'exercice 2020. Le résultat net au 31 décembre 2021 s'établit à 29,1 M€ contre 25,8 M€ en 2020.

## DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR CA INDOSUEZ GESTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2018	2019	2020
Dividende par action	23,32	22,76	35,06

Les dividendes distribués ne sont pas éligibles à l'abattement de 40 % prévu par le 2<sup>e</sup> paragraphe du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 158 du Code général des impôts.

## PERSPECTIVES

L'appartenance au groupe Crédit Agricole, les synergies avec les Caisses régionales concrétisées par des succès commerciaux, le rattachement à une marque unique internationale, le développement de l'offre clientèle, les projets de rationalisation et la mutualisation des outils, la fusion réalisée en 2021, permettent d'aborder l'année 2022 de la meilleure des façons.

## INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Depuis le 24 avril 2012, un décret d'application a précisé les modalités pratiques de l'obligation d'information en matière sociale et environnementale. Ont été notamment mentionnés des seuils spécifiques (seuils cumulatifs en termes de chiffre d'affaires ou de total de bilan et de nombre de salariés) aux sociétés non cotées et une entrée en vigueur du dispositif qui est progressive - entre 2013 au titre de l'exercice 2012 et 2015 au titre de l'exercice 2014 - selon la taille de la société.

Au vu des critères en question, la Société n'entre pas dans le champ d'application de ce dispositif.

## ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

## TABLEAUX FINANCIERS

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### RÉSULTATS STATUTAIRES

Compte de résultat social synthétique - Principaux soldes intermédiaires de gestion :

(en milliers d'euros)	2021	2020	Variations en %
Produit net bancaire	189 392	111 691	70 %
Charges d'exploitation	-131 903	-100 703	31 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>57 489</b>	<b>10 988</b>	<b>423 %</b>
Coût du risque	1 846	-709	-360 %
Gains ou pertes sur autres actifs	-4 377	3 499	-225 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>54 958</b>	<b>13 778</b>	<b>299 %</b>
Impôts sur les bénéfices	-7 825	565	NA
<b>Résultat net</b>	<b>47 133</b>	<b>14 343</b>	<b>229 %</b>

### BILAN STATUTAIRE

Bilan social synthétique :

#### Actif

Actif (en milliers d'euros)	2021	2020	Variations en %
Caisse, Banques centrales	794 357	471 591	68 %
Créances sur les établissements de crédit	1 494 013	62 910	NA
Opérations avec la clientèle	1 495 203	1 250 864	20 %
Parts dans les entreprises liées et autres titres	2 878 444	21 313	NA
Immobilisations incorporelles et corporelles	49 761	52 323	-5 %
Comptes de régularisation et autres actifs	136 443	122 716	11 %
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 848 221</b>	<b>1 981 717</b>	<b>246 %</b>

Le PNB se compose des activités de la BU France pour 108,8 M€, des activités « holding » pour 19 M€ et des dividendes perçus pour 61,6 M€.

Les charges d'exploitation qui s'élevaient à 100,7 M€ en 2020, s'établissent à 131,9 M€ dont 32,6 au titre de l'activité holding. Elles se composent pour l'essentiel des charges de personnel pour 77,8 M€ et des frais informatiques pour 22,2 M€.

Ainsi, le résultat brut d'exploitation ressort à 57,5 M€ en 2021 contre 11 M€ en 2020.

Le coût du risque ressort à 1,8 M€. Il se compose des effets favorables nets de 0,9 M€ sur les provisions des encours sains et dégradés et de 0,8 M€ sur les litiges clientèle.

Le résultat net sur actif immobilisé ressort à 4,9 M€ et se compose pour l'essentiel de provisions constituées sur les titres des entités CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM et CA Indosuez Wealth Servicios I Representaciones et d'une plus-value de cession réalisée lors de la vente de l'immeuble de Nantes pour 0,6 M€.

Le résultat net est de 47,1 M€ versus 14,3 M€ en 2020.

### ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2021 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration du 4 février 2022.

## Passif

Passif (en milliers d'euros)	2021	2020	Variations en %
Dettes envers les établissements de crédit	2 022 159	198 141	921 %
Comptes créditeurs de la clientèle	1 765 335	1 458 638	21 %
Comptes de régularisation et autres passifs	185 872	140 682	32 %
Provisions	26 618	23 352	14 %
Capitaux propres	2 848 237	160 904	NA
dont Primes d'émission	2 158 195	21 968	NA
dont Résultat de l'exercice	47 133	14 343	229 %
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>6 848 221</b>	<b>1 981 717</b>	<b>246 %</b>

Le total du bilan s'élève à 6,848 Mds€ à fin 2021, à comparer à 1,981 Md€, soit une augmentation de 4,87 Mds€. Cette évolution s'explique essentiellement par l'absorption, par voie de fusion, de la société CA Indosuez Wealth (Group) par la Société en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Au passif, l'évolution des capitaux propres tient compte : de l'augmentation du capital en rémunération des apports (+2,8 Mds€), de l'annulation des titres de la Société auto détenus (-0,211 Md€) et de l'impact en capitaux propres de l'harmonisation des méthodes de comptabilisation des opérations en devises. Les opérations interbancaires tiennent compte d'un emprunt en CHF (+1,525 Md€) qui finance en partie les titres apportés en CHF.

À l'actif, le poste « Participations » augmente de (+2,86 Mds€), il s'agit des titres de sociétés dédiées aux métiers de la Gestion de Fortune apportés dans le cadre de la fusion. Les placements interbancaires augmentent (+1,75 Md€) dont 1,2 Md€ de prêt correspondant au placement du fonds de roulement de la société absorbée.

### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le montant des actifs financiers à la juste valeur par résultat n'est pas significatif.

### Actifs disponibles à la vente

Aucune position au 31 décembre 2021.

### Prêts et créances sur la clientèle

Le montant des financements à la clientèle s'élève à 1.491 M€, en hausse de 20 %. Cette hausse est en adéquation avec la hausse du PNB décrite précédemment.

### Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle augmentent de 306,7 M€ par rapport au 31 décembre 2020 et représentent 1.765 M€. Ce poste est constitué des comptes ordinaires créditeurs (1.591 M€), des comptes d'épargne à régime spécial (151 M€) et autres dettes envers la clientèle (23 M€).

### Dettes fournisseurs

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés, dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes, de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités de l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Les délais de paiements pratiqués par la Société à l'égard de ses fournisseurs sont de 30 jours fin de mois à réception de facture.

## Délais de règlement fournisseurs au 31 décembre 2021

en K€

### Article D. 441.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(A) Tranches de retard de paiement	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	44	17	7	120	188
Montant total des factures concernées HT	1 476 655	8 541	- 1 606	43 435	1 527 025
% du montant total des achats HT de l'exercice	3,48 %	0,02 %	0,00 %	0,10 %	3,60 %

(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues				27	27
Montant total des factures exclues				- 95 850	- 95 850

Ces soldes n'incluent pas les opérations bancaires et connexes.

## Délais de règlement fournisseurs au 31 décembre 2020 :

en K€

### Article D. 441.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(A) Tranches de retard de paiement	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées *	74	50	3	1	1	55
Montant total des factures concernées HT	175	270	10	120	8	408
% du montant total des achats HT de l'exercice	0,36 %	0,56 %	0,02 %	0,25 %	0,02 %	0,84 %

\* Le stock inclut les factures non échues (délais < 30 jours)

### (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues	12	12
Montant total des factures exclues	20	20

Ces soldes n'incluent pas les opérations bancaires et connexes.

## Créances clients

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des créances à l'égard des clients par date d'échéance suivant les modalités de l'article D. 441-4 du Code de commerce.

### Créances clients au titre du 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, le solde des créances clients ne se compose d'aucune facture échue.

Ce solde n'inclut pas les opérations bancaires et connexes.

### Créances clients au titre du 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, le solde des créances clients ne se compose d'aucune facture échue.

Ce solde n'inclut pas les opérations bancaires et connexes.

## Dettes représentées par un titre

Compte tenu des conditions de marché, il n'y a plus d'émission de certificats de dépôt à ce jour.

## Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes sur 2021 dans le cadre de la certification des comptes s'élève à 285 K€, répartis entre EY et ACA NEXIA.

Dans le cadre de la mise en place du TLTRO, EY a réalisé une mission pour un montant de 30 K€.

## Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 2 848 M€ contre 161 M€ en 2020. Cela est la conséquence directe de la fusion comme cela a été exposé précédemment.

## Communication sur les charges somptuaires et les charges non déductibles (Code général des impôts - articles 223 quater et 39-4 et Code général des impôts articles 223 quinquies et 39-5)

En application des dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, il est indiqué que la Société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée aux articles 39-4 et 39-5 dudit code.

Conformément à l'article 223 quinquies du Code général des impôts, il est indiqué que la Société a fait l'objet d'une vérification de la part de l'administration fiscale en 2021.

## Prises de participation

Au regard des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, dans le cadre de la fusion avec CA Indosuez Wealth (Group), la Société a acquis 100 % du capital des entités Compagnie Française de l'Asie, CA Indosuez (Switzerland) SA, CA Indosuez Wealth (Europe), CA Indosuez Wealth (Brazil) et 80 % du capital d'Azqore.

## CONTRÔLE INTERNE

### UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE

La Société adapte de manière continue son dispositif de contrôle interne en fonction de l'évolution de l'environnement réglementaire, du développement de ses activités (nouvelles activités, nouveaux produits) et des changements d'organisation et d'outils.

L'animation d'un dispositif de contrôle formalisé, exhaustif et actualisé au regard des exigences réglementaires ou de celles du groupe Crédit Agricole est restée le principal objectif du Contrôle Permanent. Environ 470 contrôles (de niveaux 1, 2.1 et 2.2) couvrent aujourd'hui les risques majeurs et processus considérés comme sensibles. L'analyse des résultats de ces contrôles fait l'objet d'une remontée en Comités de Contrôle Permanent trimestriels, en présence de l'ensemble des correspondants de chaque direction et en Comité de Contrôle Interne, en présence de la Direction Générale (et, jusqu'à la fusion avec CA Indosuez Wealth (Group) à mi-année, des représentants du métier Gestion de Fortune). Les travaux visant à améliorer les résultats des contrôles qui ressortaient comme régulièrement non satisfaisants ont été poursuivis.

Les évolutions 2021 ont essentiellement concerné la mise en œuvre de nouveaux plans de contrôles portant sur les problématiques « sécurité du système d'information » et « sécurité physique » : concernant le premier thème, les anomalies identifiées font l'objet de plans d'actions ; par ailleurs, il a été procédé à l'établissement du registre des externalisations dans le prolongement des nouvelles directives de l'EBA, ainsi qu'à la mise à jour de la Cartographie des risques opérationnels.

Dans le contexte de crise sanitaire et des évolutions de l'organisation du travail, des réflexions ont également été conduites dans l'optique de mieux encadrer le risque de fraude.

Par ailleurs, le développement des crédits à la clientèle s'est à nouveau poursuivi à un rythme très soutenu : progression des autorisations et des utilisations sur l'année de plus de, respectivement, 18 % et 17 %. La Direction des Risques analyse toutes les demandes et s'assure de la gestion adéquate du risque associé ; comme ces dernières années, aucune provision individuelle pour risque de crédit n'a été enregistrée au cours de l'exercice. L'impact des provisions au titre de la norme comptable IFRS 9 a par ailleurs représenté une reprise nette de 0,9 M€ en 2021 (après une dotation nette de 0,7 M€ l'année précédente).

Enfin, s'agissant des thématiques « Plan de Continuité d'Activité » et « Plan de Sécurité Informatique », les dispositifs en place et les tests associés sont satisfaisants.

L'animation du dispositif de Contrôle Interne est supervisée par le service Contrôle Permanent au sein de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent. Ce dispositif est déployé au niveau de l'ensemble des activités et services de la Société (y compris les équipes commerciales) avec :

- un plan de contrôle local mené principalement par l'ensemble des services opérationnels avec une validation des résultats de contrôles par les responsables hiérarchiques ; et
- un plan de contrôle Métier (de niveau 2.2) dont les acteurs sont les principales fonctions de contrôle de la Société : Direction de la Conformité - Sécurité Financière, Responsable de la Sécurité du Système d'Information et du PCA, service Contrôle Permanent/Conformité de CA Indosuez Gestion et service Contrôle Permanent de la Société.

Comme les années passées, et conformément à l'analyse de risques menée, les contrôles couvrent principalement des thématiques de conformité et de risque opérationnel. L'ensemble du plan de contrôle et des résultats continue d'être centralisé dans une application informatique commune aux entités Gestion de Fortune.

L'amélioration du coût du risque en 2021 est principalement liée aux reprises sur les provisions buckets 1 et 2.

Enfin, les indicateurs d'appétence aux risques, selon le format arrêté par le groupe Crédit Agricole, continuent d'être présentés au Conseil d'administration ; dans le prolongement de la fusion, ces indicateurs ont été mis à jour.

### Gestion financière : l'exposition aux risques et la politique de couverture

La Société est exposée aux risques de marché au titre de son activité pour compte propre en adossement des opérations clientèle. Ce dispositif fait l'objet de l'établissement de limites sur contreparties bancaires ou financières dans le cadre d'un Comité Banques annuel - en 2021, comme chaque année, il s'est réuni en fin d'année - qui s'attache à sélectionner des contreparties de premier ordre, en fonction de leur notation, de leur activité et de leur présence sur le marché. Il est validé par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB.

Il convient de noter que l'essentiel des contreparties appartient au groupe Crédit Agricole, les autres étant des établissements financiers français ou étrangers de premier rang. Qui plus est, les opérations traitées avec ces contreparties - outre quelques opérations de change au comptant et quelques swaps de taux d'intérêt - sont, pour la majorité, des opérations de trésorerie à court terme (prêts ou TCN).

## Le risque de crédit

La fonction « Risques de contrepartie », au sein de la Société, est organisée sous l'égide de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, rattachée hiérarchiquement à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB et fonctionnellement au Directeur Général Adjoint en charge de la Direction Fonctionnement et Risques.

Le risque de contrepartie est concentré sur l'activité de crédit à la clientèle qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Risques du métier Gestion de Fortune, validée par les instances décisionnelles de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole S.A. Les éléments constitutifs de la politique crédit n'ont pas été fondamentalement modifiés :

- Les opérations réalisées sont principalement des crédits de trésorerie adossés à des actifs financiers nantis dans les livres de la Société et octroyés à des emprunteurs qui sont par principe des personnes physiques ou des structures à caractère patrimonial ;
- Les crédits « en blanc » sont réservés à des transactions ponctuelles, mises en place pour des clients cibles, sur des durées courtes et pour lesquelles « la sortie » est connue par avance ;
- Le crédit, tout en n'étant pas un produit d'appel, reste un outil de conquête de capitaux et d'accompagnement de la clientèle, au service du développement de la Société.

Le suivi du risque de contrepartie (respect des limites, suivi des sûretés...) est opéré en second niveau par le Credit Risk Manager qui en assure le contrôle et le reporting auprès de la Direction Générale et de Crédit Agricole CIB.

Le risque majeur de l'activité de la Société ne se concentre pas sur le risque de contrepartie stricto sensu, compte tenu de la typologie des emprunteurs retenus et des garanties prises portant en général sur des actifs financiers liquides, mais sur le risque opérationnel - notamment s'agissant de la documentation contractuelle et des garanties.

De ce fait, le coût du risque est généralement faible : aucun nouveau dossier individuel de crédit provisionné en 2021 ; les défauts sont très rares du fait du type de clientèle et de la typologie des garanties qui permettent un recouvrement rapide par la mise en jeu des sûretés en cas d'éventuel incident.

La Société ayant opté pour la méthode IRBA en matière de réglementation Bâle II, a déployé, depuis 2003, une notation interne adaptée au segment clientèle spécifique au métier de banque privée.

L'exposition au risque de contrepartie est en forte hausse par rapport à l'exercice précédent, puisqu'on observe une augmentation de l'ordre de 18 % en termes d'autorisations et de l'ordre de 17 % en termes d'utilisations par rapport au 31 décembre 2020 ; elle se répartit :

- majoritairement sur les opérations de bilan, qui ont connu une nouvelle hausse significative en 2021,

cette activité constituant un moyen de pérenniser la relation clientèle et ayant continué de bénéficier de taux courts attractifs ; et

- sur des engagements par signature, pour l'essentiel sous forme de cautions bancaires ou de garanties bancaires délivrées d'ordre des clients.

Cette exposition est présentée dans l'annexe 3.1 aux états financiers.

## Le risque de marché

### Le cadre général d'intervention sur les marchés

La Salle des Marchés (étant noté que l'activité a été déléguée à CA Indosuez Wealth (Europe) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021) a une stratégie de gestion saine et prudente limitée aux opérations de couverture et de placement de sa trésorerie et de son ALM à l'intérieur des limites qui lui ont été allouées.

Cette stratégie réduit les prises de risque et impose la couverture de toutes les positions au-delà des limites fixées.

La Société supporte un risque de marché lié aux opérations de clientèle : cotations et négociations sur les opérations de taux, de change, de dépôts à terme, de TCN ou d'obligations. Par son activité de transformation, la Société réalise des opérations de prêts/emprunts, d'achats/ventes de TCN et de change (comptant ou à terme) et de swaps de taux.

Depuis avril 2020, la Société ne détient plus de titre dans le portefeuille de placement « Held to Collect » (HTC).

Au 31 décembre 2021, les portefeuilles de la Société sont essentiellement constitués des positions suivantes :

- Activités Trésorerie et ALM : prêts interbancaires,
- Portefeuille de dérivés : contrats d'échanges de taux d'intérêt et de change.

Depuis la migration informatique intervenue en mai 2019, le dispositif de contrôle des limites de marché (taux et change) est homogène avec le modèle fédéral du métier Gestion de Fortune ; les limites sont suivies dans l'outil GAP/TMT, alimenté par S2i, qui est un système informatique intégré.

## Les unités en charge de l'encadrement des risques de marché

Rappelons que le dispositif de surveillance des risques de marché permet de suivre quotidiennement les risques suivants :

- risque de contrepartie interbancaire,
- risque de change,
- risque de taux en sensibilité (modèle interne), et
- risque de taux en Value at Risk (modèle Crédit Agricole CIB) depuis le 30 janvier 2014.

Par ailleurs, le risque de taux est également suivi mensuellement en gap de taux fixe par le Comité « Asset and Liability Management » (ALM) suivant le modèle groupe Crédit Agricole.

Les limites sont validées annuellement par des comités ad hoc.

#### **Le processus de surveillance des risques de marché**

Les limites sont contrôlées préalablement avant chaque transaction par les opérateurs de la Salle des Marchés.

Les limites sont contrôlées quotidiennement a posteriori par la cellule Risques de Marché en second niveau.

Les contrôles réalisés permettent de s'assurer que les positions prises par la Société n'excèdent pas les limites définies par :

- la Société via le Comité Contreparties et le Comité ALM ;
- Crédit Agricole CIB via les Comités de Risques de Marché et les Comités ALM.

En cas de constat d'un dépassement, celui-ci est notifié, analysé et, s'il est avéré, la procédure d'escalade est déclenchée.

Les résultats sont intégrés dans le reporting « Risques de marché » diffusé mensuellement à la Direction Générale, au Responsable des Risques, à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB et au Trésorier du métier Gestion de Fortune.

#### **Le risque de contreparties**

La Société est exposée à ce risque en raison des transactions qu'elle effectue dans le cadre :

- des adossements ou couvertures des opérations clientèle (à titre d'exemple : les produits dérivés de gré à gré comme les swaps, options de change...),
- de la gestion des excédents de liquidité.

La Société effectue une révision globale des limites de risques de contreparties ainsi que de son périmètre d'application au sein du Comité Contreparties.

Ce Comité se réunit au moins une fois par an ; le dernier a eu lieu le 29 novembre 2021 en présence de la Direction Générale, de la Direction des Risques et la Salle des Marchés à Luxembourg.

Le Responsable de la Salle des Marchés propose une liste de contreparties (institutions financières, corporates, correspondants et souverains) qui sont sélectionnées suivant leurs activités et la qualité de leurs signatures. Cette sélection s'appuie notamment sur les analyses et notations des principales agences de notation (Moody's, Standard & Poor's ou Fitch).

Le choix des contreparties s'attache toujours à conserver des signatures de premier ordre avec lesquelles la Société entretient des relations actives.

Les autorisations sont définies par contrepartie, par maturité (inférieure/supérieure à 1 an), par nature d'engagement (bilan ou hors bilan et livraison de change).

Compte tenu du nombre restreint de contreparties, de leur concentration en France et de leur notation, la périodicité de la révision globale des limites de

contreparties au sein de la Société est annuelle. Le processus de révision des limites de la Société permet d'alimenter au fil de l'eau les différents Comités de Risques de Crédit Agricole CIB conformément à leur méthodologie.

Les limites de contreparties relatives aux risques de contreparties sont donc revues a minima annuellement par le Comité Contreparties de la Société puis validées au fil de l'eau par les équipes de la Direction des Risques de Crédit Agricole CIB.

#### **Le risque de change**

La limite de risque de change est revue annuellement dans le cadre d'un Comité ALM qui réunit la Direction Générale, la Direction Financière, la Salle des Marchés et la Direction des Risques.

Le calcul de la position ouverte contre-valorisée euro prend en compte l'ensemble des comptes des positions de change de la Banque (comptant et terme), en dehors des positions de change structurelles et opérationnelles gérées par l'ALM.

La Société n'a pas pour vocation de détenir des positions spéculatives.

#### **Le risque de taux**

La gestion du risque de taux de l'ensemble des portefeuilles pour compte propre de la Société est encadrée par un triple dispositif :

- des limites de sensibilité (modèle interne/suivi fréquence quotidienne),
- des limites en gap de taux (modèle RTIG FIN CASA/ suivi fréquence mensuelle),
- une limite en Value At Risk (VaR) (modèle RPC Crédit Agricole CIB) depuis le 30 janvier 2014.

Ces limites mesurent le risque de perte maximale qui serait issu d'une hausse de taux d'intérêt de 0,01 % appliquée sur tous les produits de taux fixes et révisables gérés par la Société.

Les limites en gap de taux expriment l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un gap positif représente une exposition sujette à un risque de baisse des taux sur la période considérée.

La « Value At Risk » (VAR) est calculée à partir des deltas (sensibilités) historiques sur une année glissante. Elle calcule la perte pouvant survenir sur une journée avec une probabilité de 99 %. Il s'agit d'une VAR historique 1 an / 1 jour 99 %.

Cet indicateur réglementaire est calculé directement dans les outils de Crédit Agricole CIB puis validé par la cellule Risques de Marché de la Société.

#### **Description des outils et de la méthodologie**

Depuis le changement de système d'information de la Société le 12 mai 2019, le risque de taux est produit et suivi à partir des nouveaux outils S2i et GAP.

Le dispositif de gestion du risque de taux en sensibilité est produit par l'application GAP (alimentée par les états bilantaires RITA, LCR issus de S2i) et concerne les opérations bilan et hors bilan suivantes :

- Swaps, prêts, emprunts et titres en taux fixes et taux révisables ;
- Opérations en devises (EUR, USD, GBP, CHF, JPY et autres devises).

L'application GAP recense toutes les opérations de taux qui génèrent de la sensibilité : les opérations de trésorerie (interbancaire bilan et hors bilan), les crédits, titres et dépôts à terme.

Les données de ces opérations sont mises à jour à une fréquence quotidienne.

### **Le risque de liquidité et de financement**

Le coefficient de liquidité mesure la capacité de la Société à faire face, pendant un certain délai, à une brusque interruption de tout ou partie de ses ressources.

Le périmètre concerné par le risque de liquidité concerne l'ensemble des opérations de marché et des opérations clientèles de la Société. Les sources de financement sont principalement constituées par les ressources clientèles (dépôts à terme, dépôts à vue, comptes sur livret, titres de créances négociables) complétées par des emprunts interbancaires au sein du groupe Crédit Agricole.

L'identification, la mesure et le suivi du risque de liquidité sont produits régulièrement par la Direction Financière. Les agrégats réglementaires concernant la liquidité sont communiqués trimestriellement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le LCR calculé s'élevait à 152,51 % au 31 décembre 2021, contre 141,54 % au 31 décembre 2020.

Pour rappel, le Comité de Bâle demande aux banques à travers le pilotage du LCR, la composition d'un portefeuille de titres facilement mobilisable, le HQLA (émetteurs souverains).

### **Couverture du risque de juste valeur sur taux d'intérêts**

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres et de dépôts à taux fixe.

Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Politique de microcouverture : les éléments d'actif ou passif de montants et/ou d'échéances significatifs font systématiquement l'objet d'une microcouverture par swap (ex : crédits longs à la clientèle...).

Les instruments de couverture de la Société rentrent tous dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur.

### **Risques opérationnels**

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En matière de risque opérationnel, la Société applique la méthode standard réglementaire (TSA).

Toutefois, une approche qualitative a été adoptée avec l'établissement d'une cartographie des risques opérationnels qui a pour objectif de recenser les processus et de qualifier pour chacun les risques opérationnels de l'activité, complété par l'analyse des risques potentiels lors du lancement d'une nouvelle activité. L'évaluation de ces risques selon leur niveau d'impact, financier ou non (risque de réputation, réglementaire, perte d'activité...), leur caractère récurrent ou exceptionnel et leur niveau de maîtrise sur l'ensemble des processus opérationnels de la Société permet de définir des plans d'actions, et le cas échéant des indicateurs de suivi.

Par ailleurs, une approche quantitative est basée sur un recensement rétrospectif, trimestriel depuis 2004, et permet de collecter l'ensemble des incidents observés sur l'exercice, leurs fréquences et leurs impacts financiers éventuels, dans un outil groupe Crédit Agricole.

Enfin, ce dispositif permet, outre d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices ou de politique de couverture visant à leur atténuation.

## ANNEXE : TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Résultat net</b>	<b>15 472</b>	<b>19 961</b>	<b>16 446</b>	<b>14 343</b>	<b>47 133</b>
Participation des salariés	1 698	1 488	837	1 422	3 500
Coût du risque	691	-2 569	- 535	709	1 846
Dotations aux amortissements et provision immobilisation	2 661	2 040	3 698	5 133	- 5 537
Impôts sur les sociétés	3 749	2 269	664	- 565	- 7 825
<b>Résultat net avant impôt, participation salariés, amortissement provision</b>	<b>24 271</b>	<b>23 189</b>	<b>21 110</b>	<b>21 042</b>	<b>39 117</b>
<b>Résultat après impôt et participation des salariés et avant amortissement et provisions</b>	<b>18 824</b>	<b>19 432</b>	<b>16 609</b>	<b>20 185</b>	<b>43 442</b>
Nombre d'actions	5 529 966	5 529 966	5 529 966	5 529 966	38 955 001
Résultat par action	3,40	3,51	3,55	3,65	1,12
<b>Résultat après impôt et participation des salariés, amortissement et provisions</b>	<b>15 472</b>	<b>19 961</b>	<b>16 446</b>	<b>14 343</b>	<b>47 133</b>
Nombre d'actions	5 529 966	5 529 966	5 529 966	5 529 966	38 955 001
Résultat par action	2,80	3,61	2,97	2,59	1,21
<b>Montant de la masse salariale</b>					
Salaires	30 133	31 118	32 348	30 978	45 175
Dot. frais de personnel brut	817	1 573	845	1 535	2 423
Repr. frais de personnel brut	- 1 150	- 464	- 1 047	- 831	- 4 267
Transfert de charges					- 159
	<b>29 800</b>	<b>32 227</b>	<b>32 146</b>	<b>31 682</b>	<b>43 172</b>
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	17 093	17 597	18 079	17 600	22 963

# RAPPORT

## Sur le gouvernement d'entreprise

### LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE 2021 PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL (ART. L. 225-37-4 DU CODE DE COMMERCE)

#### Monsieur Pierre FORT

Président du Conseil d'administration

<b>Président du Conseil d'administration</b>	CA INDOSUEZ	
<b>Directeur Général</b>	CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHÔNE ALPES	
<b>Administrateur</b>	BFORBANK SA	Échu en 2021
<b>Administrateur</b>	CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP)	Jusqu'au 30 juin 2021
<b>Administrateur</b>	IFCAM	
<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>	CRÉDIT AGRICOLE TITRES SNC	Échu en 2021
<b>Gérant</b>	CRÉDIT AGRICOLE TITRES SNC	
<b>Membre du Comité de Surveillance</b>	CRÉDIT AGRICOLE RÉGIONS DÉVELOPPEMENT	

#### Monsieur Jacques PROST

Directeur Général

<b>Directeur Général</b>	CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP)	Jusqu'au 30 juin 2021
<b>Directeur Général</b>	CA INDOSUEZ	
<b>Président du Conseil d'administration</b>	CA INDOSUEZ WEALTH (EUROPE)	
<b>Président du Conseil d'administration</b>	AZQORE	
<b>Président du Conseil d'administration</b>	CA INDOSUEZ WEALTH (ITALY) SPA	Jusqu'au 5 décembre 2021
<b>Administrateur représentant permanent de CA INDOSUEZ</b>	LESICA	
<b>Membre du Comité de Direction</b>	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
<b>Membre du Comité de Surveillance</b>	CRÉDIT AGRICOLE RÉGIONS DÉVELOPPEMENT	

#### Monsieur Guillaume RIMAUD

Directeur Général Délégué (jusqu'au 15 juillet 2021)

<b>Directeur Général Délégué</b>	CA INDOSUEZ	Jusqu'au 15 juillet 2021
<b>Administrateur et Président</b>	FONDATION INDOSUEZ	

**Monsieur Franck ALEXANDRE**

Administrateur

<b>Président</b>	CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES-PROVENCE
<b>Président</b>	CAISSE LOCALE BEAUMES DE VENISE
<b>Président</b>	FNCA - COMITÉ FILIÈRES VINS ET SPIRITUEUX
<b>Administrateur</b>	CA INDOSUEZ
<b>Administrateur</b>	SOFIPACA
<b>Administrateur</b>	GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS
<b>Membre</b>	FNCA - COMMISSION FINANCES ET RISQUES FNCA - ASSOCIATION DES PRÉSIDENTS FNCA - RÉUNION PLÉNIÈRE FNCA - COMITÉ LOGEMENT ET TERRITOIRES FNCA - COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE
<b>Vice-Président</b>	SYNDICAT AOC GIGONDAS
<b>Vice-Président</b>	ASSOCIATION DE GESTION CERFRANCE AFGA
<b>Gérant Associé</b>	EARL FRANCK ALEXANDRE

**Madame Valérie BAUDSON**

Administratrice

<b>Directrice Générale</b>	AMUNDI	
<b>Président</b>	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	
<b>Directrice Générale Déléguée</b>	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	<i>Échu en 2021</i>
<b>Directrice Générale du métier ETF, Indiciel &amp; Smart Beta</b>	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	<i>Échu en 2021</i>
<b>Administratrice et Directrice Générale</b>	CPR ASSET MANAGEMENT	<i>Échu en 2021</i>
<b>Présidente du Conseil de Surveillance</b>	AMUNDI DEUTSCHLAND GMBH	<i>Échu en 2021</i>
<b>Présidente du Conseil de Surveillance</b>	ANATEC	<i>Échu en 2021</i>
<b>Présidente du Conseil d'administration</b>	AMUNDI INDEX SOLUTIONS	<i>Échu en 2021</i>
<b>Administratrice</b>	CA INDOSUEZ	
<b>Censeur</b>	PREDICA	
<b>Directrice Générale Adjointe</b>	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
<b>Président du Collège des Investisseurs</b>	PARIS EUROPLACE	
<b>Membre du Comité Stratégique</b>	ASSOCIATION FRANÇAISE DE LA GESTION FINANCIÈRE - AFG	

### Monsieur Pierre-Louis BOISSIÈRE

Administrateur (jusqu'au 12 juillet 2021)

<b>Président</b>	CA BRETAGNE PARTICIPATIONS	
<b>Président</b>	COMITÉ DE SURVEILLANCE DE CA BRETAGNE HOLDING HABITAT	
<b>Président</b>	SAS VILLAGE BY CA MORBIHAN	
<b>Président</b>	SAS CA MORBIHAN EXPANSION	
<b>Directeur Général</b>	CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU MORBIHAN	<i>jusqu'au 31 juillet 2021</i>
<b>Gérant</b>	SARL SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PORT DU CROUESTY	<i>jusqu'au 31 juillet 2021</i>
<b>Gérant</b>	SCI DE KERANGUEN	<i>jusqu'au 31 juillet 2021</i>
<b>Gérant</b>	SCI EUGÈNE CARRIÈRE	
<b>Censeur</b>	CA CONSUMER FINANCE	<i>jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021</i>
<b>Administrateur</b>	CA INDOSUEZ	<i>jusqu'au 12 juillet 2021</i>
<b>Administrateur</b>	UNEXO SAS	<i>jusqu'au 31 juillet 2021</i>
<b>Administrateur</b>	CRÉDIT AGRICOLE EN BRETAGNE	<i>jusqu'au 31 juillet 2021</i>
<b>Administrateur</b>	IUT DE VANNES	<i>jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021</i>
<b>Administrateur</b>	FIRECA SAS PORTAGE ET PARTICIPATIONS	<i>jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021</i>
<b>Administrateur</b>	GIE FIRECA EXPÉRIMENTATIONS	<i>jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021</i>
<b>Administrateur</b>	SAS SACAM PARTICIPATIONS	<i>jusqu'au 3 juin 2021</i>
<b>Administrateur</b>	SAS RUE LA BOÉTIE	<i>jusqu'au 3 juin 2021</i>
<b>Administrateur</b>	SCI CAM	<i>jusqu'au 3 juin 2021</i>
<b>Administrateur</b>	ACTICAM	<i>jusqu'au 31 juillet 2021</i>
<b>Membre</b>	CONSEIL DE GESTION UBS FONDATION	<i>jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021</i>
<b>Membre</b>	CONSEIL DE GÉRANCE SAS SACAM MUTUALISATION	<i>jusqu'au 3 juin 2021</i>
<b>Membre</b>	BUREAU FEDERAL FNCA	<i>jusqu'au 3 juin 2021</i>
<b>Membre</b>	GIE GECAM	<i>jusqu'au 3 juin 2021</i>
<b>Membre</b>	COMITÉ DE GESTION LA FABRIQUE BY CA	<i>jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021</i>
<b>Membre</b>	CONSEIL DE GESTION UNIMÉDIAS	<i>jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021</i>

### Monsieur Hugues BRASSEUR

Administrateur

<b>Directeur Général</b>	CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU MAINE	
<b>Administrateur</b>	FONCARIS SA	
<b>Membre du Comité des Engagements</b>	FONCARIS SA	
<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>	CRÉDIT AGRICOLE TITRES SNC	
<b>Administrateur représentant permanent de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU MAINE</b>	VEGEPOLYS VALLEY	<i>jusqu'au 31 juillet 2021</i>
<b>Membre du Comité stratégique du Pôle Accompagnement à l'International</b>	CRÉDIT AGRICOLE CIB	<i>jusqu'au 31 juillet 2021</i>
<b>Administrateur</b>	CA INDOSUEZ	<i>jusqu'au 31 juillet 2021</i>

<b>Membre du Comité des Risques et de la Conformité</b>	CA INDOSUEZ
<b>Président du Conseil d'administration</b>	CA HOME LOAN SFH
<b>Président du Comité des Risques</b>	CA HOME LOAN SFH
<b>Président du Conseil d'administration</b>	SAS SACAM MACHINISME
<b>Président du Comité Exécutif</b>	SAS JOHN DEERE FINANCIAL
<b>Gérant</b>	SCI BRASSEUR DIBOINE
<b>Gérant</b>	SCI BRASSEUR DIBOINE 2
<b>Membre du Comité de pilotage AGILOR</b>	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
<b>Co-Sponsor du Comité de pilotage True Sale</b>	CRÉDIT AGRICOLE S.A.

### Madame Bénédicte CHRÉTIEN

Administratrice

<b>Directrice des Ressources Humaines</b>	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
<b>Membre du Comité Exécutif</b>	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
<b>Membre du Comité de Direction</b>	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
<b>Administratrice</b>	CA INDOSUEZ
<b>Administratrice</b>	CREDITO VALTELLINESE SPA
<b>Administratrice</b>	IFCAM
<b>Administratrice</b>	DIFCAM
<b>Administratrice</b>	CACEIS SA
<b>Administratrice</b>	CACEIS BANK
<b>Administratrice</b>	FONDATION OPEJ-BARON EDMOND DE ROTHSCHILD
<b>Administratrice</b>	FONDATION OPHTALMOLOGIQUE ADOLPHE DE ROTHSCHILD

### Madame Marie-Claire DAVEU

Administratrice

<b>Directrice du Développement Durable et des Affaires Institutionnelles</b>	KERING
<b>Membre du Comité Exécutif</b>	KERING
<b>Administratrice</b>	CA INDOSUEZ
<b>Administratrice</b>	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
<b>Administratrice</b>	ALBIOMA
<b>Administratrice</b>	TRANSITION
<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>	PONANT
<b>Membre des Comités des Risques et Rémunérations</b>	CRÉDIT AGRICOLE S.A.

**Monsieur Philippe DUMONT**

Administrateur

<b>Directeur Général Adjoint</b>	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
<b>Directeur Général</b>	CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES - CAA
<b>Directeur Général</b>	PREDICA
<b>Membre du Comité Exécutif</b>	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
<b>Membre du Comité de Direction</b>	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
<b>Administrateur</b>	CA INDOSUEZ
<b>Administrateur</b>	PACIFICA
<b>Administrateur</b>	SPIRICA
<b>Administrateur</b>	ADICAM
<b>Administrateur</b>	CA GROUP INFRASTRUCTURE PLATFORM - CAGIP
<b>Membre du Comité d'audit</b>	CA GROUP INFRASTRUCTURE PLATFORM - CAGIP
<b>Administrateur</b>	LE CRÉDIT LYONNAIS - LCL
<b>Administrateur</b>	KORIAN
<b>Administrateur représentant permanent de CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES</b>	CRÉDIT AGRICOLE CREDITOR INSURANCE - CACI
<b>Représentant légal de CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, société présidente</b>	CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES SOLUTIONS - CAAS
<b>Censeur</b>	LA MÉDICALE DE FRANCE - MDF
<b>Membre du Comité de Surveillance</b>	CRÉDIT AGRICOLE INNOVATIONS ET TERRITOIRES - CAIT
<b>Président du Comité de Surveillance</b>	FINTECH/INSURTECH VENTURE
<b>Président, représentant permanent de PREDICA</b>	FONDS STRATÉGIQUE DE PARTICIPATIONS
<b>Vice-Président</b>	CRÉDIT AGRICOLE VITA SPA
<b>Vice-Président</b>	GROUPEMENT FRANÇAIS DES BANCASSUREURS
<b>Membre AG au titre de la FFA</b>	MEDEF
<b>Président</b>	PDK INVEST

### Madame Catherine GALVEZ

Administratrice

<b>Directrice des Relations avec les Caisses Régionales</b>	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
<b>Administratrice</b>	CFM INDOSUEZ
<b>Administratrice</b>	CA INDOSUEZ
<b>Administratrice</b>	CAMCA COURTAGE
<b>Administratrice</b>	CAMCA MUTUELLE
<b>Administratrice</b>	FONCARIS
<b>Administratrice</b>	ADICAM
<b>Membre de la Commission de Gestion Provisoire (CGP)</b>	CAISSE RÉGIONALE DE LA CORSE
<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>	SEFAG
<b>Membre du Comité des Risques et de la Conformité</b>	CA INDOSUEZ
<b>Représentante de CRÉDIT AGRICOLE S.A. au Conseil de Gestion</b>	UNI-MÉDIAS

### Madame Michèle GUIBERT

Administratrice

<b>Directrice Générale</b>	CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CÔTES D'ARMOR
<b>Présidente</b>	VILLAGE BY CA CÔTES D'ARMOR
<b>Présidente</b>	OSCARS DES ENTREPRISES DES CÔTES D'ARMOR
<b>Administratrice</b>	CA INDOSUEZ
<b>Administratrice</b>	CRÉDIT AGRICOLE PROTECTION ET SÉCURITÉ - CAPS
<b>Administratrice</b>	UNEXO
<b>Administratrice</b>	INSTITUT DE FORMATION DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL - IFCAM
<b>Administratrice</b>	UNION PATRONALE INTERPROFESSIONNELLE D'ARMOR - UPIA
<b>Administratrice</b>	AMUNDI GROUP
<b>Administratrice</b>	SYNDICAT NATIONAL DES CADRES DE DIRECTION - SNCD
<b>Administratrice</b>	NEW COFILMO TP
<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>	SQUARE HABITAT BRETAGNE
<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>	ASSOCIATION NATIONALE DES CADRES DE DIRECTION DG - ANCD DG
<b>Membre</b>	COMMISSION DE TRANSFORMATION ET PERFORMANCE - CTP
<b>Membre</b>	COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE
<b>Membre et Rapporteuse</b>	COMMISSION VIE MUTUALISTE ET IDENTITÉ DU CA - CVMI
<b>Membre et Rapporteuse Adjointe</b>	COMITÉ TRANSFORMATION QUALITÉ ET FONCTIONNEMENT - CTQF
<b>Secrétaire Général Adjointe</b>	CRÉDIT AGRICOLE EN BRETAGNE - CAEB
<b>Membre du Comité des Risques</b>	AMUNDI GROUP
<b>Membre de l'Association</b>	TROPHÉES DU TOURISME DES CÔTES D'ARMOR
<b>Membre</b>	COMITÉ FILIÈRE PRODUCTIONS ANIMALES

### Monsieur Jean-Yves HOCHER

Administrateur

<b>Président du Conseil d'administration</b>	CA INDOSUEZ (SWITZERLAND) SA	
<b>Président du Conseil d'administration</b>	CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP)	<i>Jusqu'au 30 juin 2021</i>
<b>Administrateur</b>	CA INDOSUEZ	
<b>Président du Comité des Risques et de la Conformité</b>	CA INDOSUEZ	
<b>Vice-Président &amp; Administrateur</b>	UNION DE BANQUES ARABES & FRANÇAISES - UBAF	
<b>Associé Unique</b>	JEAN-YVES HOCHER CONSEIL	

### Madame Isabelle JOB-BAZILLE

Administratrice

<b>Directrice des Études Économiques</b>	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
<b>Membre du Comité de Direction</b>	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
<b>Administratrice</b>	CA INDOSUEZ	
<b>Administratrice</b>	MUTUELLE PARISIENNE DE CRÉDIT (CAISSE LOCALE PARIS-LAFAYETTE)	
<b>Administratrice</b>	CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES - CAA	
<b>Administratrice</b>	FARM	
<b>Administratrice</b>	PREDICA	
<b>Administratrice</b>	PACIFICA	
<b>Administratrice</b>	LE CRÉDIT LYONNAIS - LCL	
<b>Administratrice</b>	CERCLE TURGOT	
<b>Membre du Comité d'Audit et des Comptes</b>	PREDICA	

### Monsieur Pierre METGE

Administrateur

<b>Directeur du Marketing Groupe</b>	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
<b>Membre du Comité de Direction</b>	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
<b>Administrateur</b>	CA INDOSUEZ	
<b>Administrateur</b>	BFORBANK SA	<i>Échu en 2021</i>
<b>Administrateur</b>	FIRECA PORTAGES ET PARTICIPATIONS	
<b>Administrateur</b>	FIRECA EXPÉRIMENTATIONS	
<b>Administrateur</b>	CRÉDIT AGRICOLE IMMOBILIER	
<b>Administrateur</b>	CRÉDIT AGRICOLE CREDITOR INSURANCE	
<b>Censeur</b>	PLEINCHAMP	<i>Échu en 2021</i>

**Madame Cécile MOUTON**

Administratrice (jusqu'au 5 février 2021)

<b>Membre du Conseil de gestion</b>	DELFINANCES	<i>Échu</i>
<b>Membre du Comité de Direction au Conseil de Surveillance</b>	CRÉDIT AGRICOLE CLASSIQUE	<i>Jusqu'au 30 août 2021</i>
<b>Membre du Conseil de Gestion</b>	EVERGREEN - MONTROUGE	<i>Jusqu'au 12 mai 2021</i>
<b>Administratrice</b>	CA INDOSUEZ	<i>Jusqu'au 5 février 2021</i>
<b>Administratrice</b>	FIRECA PORTAGES ET PARTICIPATIONS	<i>Jusqu'au 18 février 2021</i>
<b>Administratrice</b>	FIRECA EXPÉRIMENTATIONS	<i>Jusqu'au 18 février 2021</i>
<b>Administratrice</b>	AMUNDI MONEY MARKET FUND	
<b>Administratrice</b>	PIONEER INVESTMENTS DIVERSIFIED LOANS FUND	

**Monsieur Didier REBOUL**

Administrateur

<b>Responsable du Pôle ETI</b>	CA CORPORATE & INVESTMENT BANKING - CACIB	
<b>Membre du Comité de Direction</b>	CA CORPORATE & INVESTMENT BANKING - CACIB	
<b>Président</b>	CA TRANSACTIONS A	
<b>Président</b>	CA TRANSACTIONS B	
<b>Président</b>	LCL CROISSANCE (ex KAPPA 56)	<i>Jusqu'au 30 juin 2021</i>
<b>Président</b>	CRÉDIT AGRICOLE RÉGIONS DÉVELOPPEMENT - CARD	
<b>Président</b>	CRÉDIT AGRICOLE AGRICULTURE	
<b>Président</b>	SOFIPAR	
<b>Président</b>	IDIA	
<b>Président</b>	IDIA PARTICIPATIONS	
<b>Président</b>	IDIA DÉVELOPPEMENT	
<b>Président</b>	SOFAGRI PARTICIPATIONS	
<b>Président</b>	CRÉDIT AGRICOLE PARTENARIAT	
<b>Président</b>	CA GRANDS CRUS	
<b>Président</b>	SODICA	
<b>Président</b>	GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS	
<b>Président</b>	CACIF (ex CAPE HOLDING)	
<b>Administrateur</b>	CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP)	<i>Jusqu'au 30 juin 2021</i>
<b>Administrateur</b>	CRÉDIT AGRICOLE EGYPT	
<b>Administrateur</b>	FONCARIS	
<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>	SEFA	
<b>Membre du Comité de Surveillance</b>	LCL CROISSANCE (ex KAPPA 56)	<i>Jusqu'au 30 juin 2021</i>
<b>Membre du Comité de Surveillance</b>	CRÉDIT AGRICOLE INNOVATIONS ET TERRITOIRES	
<b>Administrateur et Représentant Permanent de CA PARTENARIAT</b>	SOFIPROTEOL (Groupe AVRIL)	

## Monsieur Eric VIAL

Administrateur

<b>Président</b>	CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DES SAVOIE
<b>Président</b>	CAISSE LOCALE DES ÉCHELLES
<b>Administrateur</b>	ASSOCIATION DES PRÉSIDENTS DE CAISSES RÉGIONALES
<b>Administrateur</b>	CA INDOSUEZ
<b>Administrateur</b>	CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DES SAVOIE
<b>Administrateur</b>	CAISSE LOCALE DES ÉCHELLES
<b>Administrateur</b>	FÉDÉRATION AUVERGNE RHÔNE-ALPES DU CRÉDIT AGRICOLE - AURA
<b>Administrateur</b>	CFM INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT
<b>Administrateur</b>	CONFÉDÉRATION RÉGIONALE DE LA MUTUALITÉ (GROUPAMA ET MSA), DE LA COOPÉRATION ET DU CRÉDIT AGRICOLE - CRMCCA
<b>Administrateur</b>	CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP) <i>Jusqu'au 30 juin 2021</i>
<b>Administrateur</b>	SAS RUE DE LA BOÉTIE
<b>Administrateur</b>	SACAM PARTICIPATIONS
<b>Administrateur, représentant de la CRMCCA</b>	CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL - CESER
<b>Membre</b>	BUREAU FÉDÉRAL DE LA FNCA
<b>Membre du Comité des Risques et de la Conformité</b>	CA INDOSUEZ
<b>Membre du Comité d'Audit et des Risques</b>	CFM INDOSUEZ
<b>Co-Gérant</b>	GAEC DE LA MARINIÈRE

## RÉMUNÉRATION

Pour information, la rémunération totale brute versée aux administrateurs éligibles au titre de l'exercice 2021 s'élève à 36 471,60 euros.

## CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-37-4 2° DU CODE DE COMMERCE

Néant.

## TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Néant.

# PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

## *Pour l'Assemblée Générale mixte*

MERCREDI 27 AVRIL 2022

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

#### APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'administration de leur gestion pour cet exercice.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	47 132 684,20 €
Report à nouveau	49 203 040,08 €
<b>soit un bénéfice disponible de</b>	<b>96 335 724,28 €</b>

ainsi qu'il suit :

Réserve légale	2 356 634,20 €
Dividendes aux actionnaires	70 119 001,80 €
Report à nouveau	23 860 088,28 €
<b>TOTAL</b>	<b>96 335 724,28 €</b>

Le dividende unitaire s'élève à 1,80 € par action.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes

suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

(en euros)	2018	2019	2020
Dividende	3,42	0,00	0,00

Les dividendes distribués ne sont pas éligibles à l'abattement de 40 % prévu par le 2<sup>e</sup> paragraphe du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 158 du Code général des impôts.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

#### APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS PAR LES ARTICLES L 225-38 DU CODE DU COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de commerce, approuve les conventions visées.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

#### RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Pierre FORT, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

#### RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

renouvelle le mandat d'administrateur de M. Hugues BRASSEUR, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

## SIXIÈME RÉSOLUTION

### RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, fixe à 100 000,00 € le montant brut de la rémunération payable aux membres du Conseil d'administration éligibles au titre de l'exercice 2022.

## SEPTIÈME RÉSOLUTION

### NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise de la démission du cabinet ACA NEXIA de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire, décide de nommer le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, domicilié 63, rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Monsieur Laurent TAVERNIER, pour la durée restant à courir du mandat du Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

## HUITIÈME RÉSOLUTION

### NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise de la démission du cabinet PIMPANEAU & ASSOCIES de son mandat de Commissaire aux suppléants, décide de nommer Monsieur Emmanuel BENOIST, du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, domicilié 63, rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat du Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

## NEUVIÈME RÉSOLUTION

### PLAFONNEMENT DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DES DIRIGEANTS EFFECTIFS ET DE CERTAINES CATÉGORIES DE PERSONNEL À UN POURCENTAGE DE LEUR RÉMUNÉRATION FIXE (ARTICLE L.511-78 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article L.511-78 du Code monétaire et financier et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée, approuve, conformément aux dispositions dudit article, le plafonnement de la rémunération variable pouvant être attribuée au titre de l'exercice 2021 puis au titre des exercices suivants jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale, à hauteur de 200 % de la rémunération fixe pour les dirigeants effectifs au sens de l'article L.511-13 du même code, et pour les catégories de personnel visées par l'article L.511-71 dudit code, incluant les preneurs de risque, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou du Groupe, avant application, le cas échéant, du taux d'actualisation prévu par l'article L.511-79 du Code monétaire et financier.

## DIXIÈME RÉSOLUTION

### MODIFICATION DES STATUTS - MISE À JOUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, décide de modifier, en vue de leur harmonisation avec les recommandations du Groupe et l'environnement réglementaire, les statuts de la Société, tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 4 février 2022 et dont un exemplaire est joint en annexe 1.

## ONZIÈME RÉSOLUTION

### POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ces délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## *sur les comptes annuels*

ACA NEX A  
31, rue Henri-Rochefort  
75017 Paris  
S.A.S au capital de € 640 000  
331 057 406 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour First - TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

### **CA Indosuez (Anciennement CA Indosuez Wealth (France))**

Exercice clos le 31 décembre 2021

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

À l'Assemblée Générale de la société CA Indosuez,

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CA Indosuez relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.12 « Avantages au personnel postérieurs à l'emploi » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les impacts du changement de méthode comptable concernant les règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires suite à la publication de la recommandation 2013-02 par l'ANC.

## JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples

conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## RECONNAISSANCE DES REVENUS NETS DES COMMISSIONS DE RÉTROCESSIONS SUR LES OPCVM ET L'ASSURANCE VIE NON ENCAISSÉS À LA DATE DE CLÔTURE

Point clef de l'audit	Notre réponse
<p>Les revenus des commissions OPCVM et assurance vie nets de rétrocessions non encaissés à la date de clôture représentent M€ 58,8 de commissions à recevoir et M€ 29,6 de rétrocessions à payer dans les comptes annuels.</p> <p>Comme indiqué dans la note 2. de l'annexe aux comptes annuels, les commissions et rétrocessions sur les OPCVM et l'assurance vie non encaissées à la date de clôture sont calculées sur la base d'encours estimés et susceptibles d'être ajustés dans le temps.</p> <p>Nous avons identifié ce risque comme un point clé de l'audit car l'utilisation d'un modèle estimatif implique un risque que les revenus nets ne soient pas enregistrés ni sur la bonne période ni pour le bon montant.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus et des contrôles mis en place par votre société pour estimer les commissions à recevoir et les rétrocessions à payer sur les OPCVM et les assurances vie notamment en procédant à des échanges avec la direction financière.</p> <p><b>Nos travaux d'audit ont entre autres consisté à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• prendre connaissance du processus de calcul des commissions et rétrocessions ainsi que des contrôles mis en œuvre ;</li><li>• inspecter les contrôles réalisés par le service convention notamment les rapprochements provisions/encaissements réalisés au cours de l'exercice ;</li><li>• examiner analytiquement les évolutions des comptes impactés par ces commissions et rétrocessions (bilan et compte de résultat) ;</li><li>• obtenir et analyser les rapprochements réalisés a posteriori entre les montants comptabilisés au 31 décembre 2021 et les commissions effectivement encaissées ;</li><li>• identifier les écritures manuelles de régularisation afin de contrôler, sur la base d'échantillon, les éléments justifiant celles-ci.</li></ul>

## PROVISIONS POUR LITIGES CLIENTÈLE ET RENÉGOCIATION COMMERCIALE

Point clef de l'audit	Notre réponse
<p>Les provisions pour litiges clientèle et renégociation commerciale s'élevaient, au 31 décembre 2021, à M€ 6,3 dans les comptes annuels. Ces provisions concernent des litiges avec la clientèle pour lesquels votre société estime qu'il existe un risque de sortie de ressources avéré.</p> <p>Comme indiqué dans la note 2.6 de l'annexe aux comptes annuels, l'évaluation des provisions afférentes aux risques juridiques repose notamment sur des hypothèses d'évolution de ces litiges formulées par la direction.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constituait un point clé de l'audit compte tenu de la sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus et des contrôles d'identification des litiges et d'évaluation de ces provisions, notamment en procédant à des échanges avec la direction des risques.</p> <p><b>Nos travaux ont entre autres consisté à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• mener des procédures de demandes de confirmation auprès des avocats en charge du suivi de ces litiges</li><li>• apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions à partir des informations disponibles ;</li><li>• examiner les analyses ou conclusions des juristes internes ou des avocats de la banque.</li></ul>

## ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION NON COTÉS

Point clef de l'audit	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2021, la valeur nette des titres de participation non cotés inscrite au bilan s'élève à M€ 2 857 et est détaillée dans la note 6 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Comme indiqué dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus ou à la valeur d'apport. Ils sont évalués à la clôture de l'exercice en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.</p> <p>Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur coût historique. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres ou la conjoncture économique.</p> <p>Compte tenu de la part de jugement par la direction intervenant dans le choix des méthodes de détermination de la valeur d'utilité, d'une part, et dans les hypothèses sous-tendant ces méthodes, d'autre part, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation non cotés constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par votre société afin d'évaluer les titres de participation non cotés, notamment en procédant à des échanges avec la direction financière.</p> <p><b>Nos travaux ont entre autres consisté à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• contrôler la permanence des méthodes utilisées dans la détermination des valeurs d'utilité des titres ;</li><li>• étudier la cohérence des plans d'affaires établis par les directions financières des entités en fonction de notre connaissance des activités et des projections de résultats des exercices antérieurs, afin d'apprécier la fiabilité de l'établissement des plans d'affaires ;</li><li>• analyser de façon critique les principales hypothèses et les paramètres utilisés au regard des informations internes et externes disponibles (scénarios macro-économique, consensus d'analystes financiers ... ) ;</li><li>• apprécier les analyses de sensibilité des résultats aux paramètres clés ;</li><li>• tester, par sondages, l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par votre société.</li></ul> <p>Enfin, pour les titres dont la valeur d'utilité estimée s'est avérée être inférieure au prix d'acquisition, nous avons examiné la cohérence des dépréciations comptabilisées avec le calcul des valeurs d'utilité.</p>

## FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

## **AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES**

### **DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CA Indosuez par votre assemblée générale du 18 avril 2001. Au 31 décembre 2021, nos cabinets étaient dans la vingt-et-unième année de leur mission sans interruption.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 12 avril 2022.

Les Commissaires aux Comptes

ACA NEXIA

**Laurent Cazebonne**

ERNST & YOUNG et Autres

**Matthieu Préchoux**

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## *sur les conventions réglementées*

ACA NEXIA  
31, rue Henri-Rochefort  
75017 Paris  
S.A.S au capital de € 640 000  
331 057 406 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour First - TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

### **CA INDOSUEZ** **(Anciennement CA Indosuez Wealth (France))**

Exercice clos le 31 décembre 2021

#### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

À l'Assemblée Générale de la société CA Indosuez,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### **AVEC LES SOCIÉTÉS CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK (CA-CIB) ET CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

Convention de prise en charge par la société CA-CIB de l'impôt sur les sociétés de la société CA Indosuez sur les écarts de change afférents aux participations en francs suisses (CHF) reçues dans le cadre de la fusion absorption de la société CA Indosuez Wealth (Group) réalisée le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

#### **Contexte, nature et objet**

La convention d'intégration fiscale conclue le 30 juin 2020 entre les sociétés Crédit Agricole S.A., CA-CIB et CA Indosuez stipule que la société CA Indosuez supporte une charge d'impôt sur ces sociétés égale à celle qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration fiscale et que la société CA Indosuez reverse cette charge d'impôt à la société Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre de la fusion réalisée en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la société CA Indosuez a reçu l'ensemble des actifs et des passifs de la société CA Indosuez Wealth (Group) et notamment à l'actif des titres de participation libellés en CHF et au passif un emprunt en CHF.

Contrairement à la société CA Indosuez Wealth (Group), la société CA Indosuez est un établissement de crédit et doit, en application de l'article 38-4 du CGI, comprendre dans ses résultats imposables les écarts de conversion sur les deux branches (titres et emprunts) ainsi que les produits ou les charges financières sur les instruments dérivés de couverture.

Ceci conduira à une neutralité fiscale en « régime de croisière » mais, au titre de l'exercice de la fusion, la société CA Indosuez va devoir inclure dans ses résultats imposables un montant significatif au titre du premier écart de conversion passif sur les titres de participation en CHF qualifié d'« Ecart Initial ».

La présente convention vise à encadrer la prise en charge par la société CA-CIB, en lieu et place de la société CA Indosuez, de l'impôt sur l'Ecart Initial.

La convention a été autorisée par le conseil d'administration de la société CA Indosuez le 18 novembre 2021.

### **Modalités**

La convention prévoit les modalités suivantes :

- le montant de l'impôt dont la société CA Indosuez est dispensée au titre de 2021, et qui correspond à l'impôt sur l'Ecart Initial, plafonné au gain fiscal lié aux couvertures sur titres en CHF, s'élève au maximum à EUR 49 798 767;
- dans l'hypothèse Ci) où le résultat imposable déclaré par la société CA Indosuez au titre de 2021 serait inférieur au montant de l'Ecart Initial et (ii) où le montant de la contribution de la société CA Indosuez au paiement de l'impôt du groupe avant la dispense organisée par le contrat (« Contribution Brute 2021 »), serait inférieur au montant de l'impôt sur l'Ecart Initial, les parties conviennent que l'excédent du montant de cet impôt sur la Contribution Brute 2021 viendra réduire le montant de la contribution de la société CA Indosuez au paiement de l'impôt du groupe au titre des exercices suivants, jusqu'à l'apurement de la différence ;
- la société CA-CIB, en tant que tête du sous-groupe d'intégration fiscale ayant bénéficié des gains fiscaux liés à la déduction par la société CA Indosuez Wealth (Group) des écarts de conversion sur emprunt en CHF et des charges financières nettes sur instruments dérivés de couverture au titre des exercices antérieurs, accepte de prendre en charge le paiement de l'impôt sur l'Ecart Initial, dont la société CA Indosuez est dispensée en application du contrat.
- Aucune indemnisation n'est due par la société CA-CIB à la société CA Indosuez en raison des déficits générés par l'absorbée, la société CA Indosuez Wealth (Group), au-delà de l'économie d'impôt générée antérieurement par les écarts de conversion sur emprunt en CHF et les charges financières nettes sur instruments dérivés de couverture.

### **Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société**

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : la société CA-CIB, en tant que tête du sous-groupe d'intégration fiscale, a bénéficié, dans ses relations avec la tête de groupe Crédit Agricole S.A., du « gain fiscal » résultant des pertes fiscales générées par la société CA Indosuez Wealth (Group) et il lui apparaît dès lors justifié de prendre à sa charge le coût de l'IS sur l'Ecart Initial, à concurrence de l'économie d'impôt réalisée au titre i) des écarts de conversion actifs sur l'emprunt en CHF et ii) des charges financières nettes sur instruments dérivés de couverture, car il serait inéquitable de faire peser ce coût d'impôt sur la société CA Indosuez.

## **CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **AVEC LA SOCIÉTÉ AZQORE**

#### **Personnes concernées**

M. Jacques Prost, président et administrateur de la société Azqore et directeur général de votre société.

M. Bastien Charpentier, vice-président et administrateur de la société Azqore, et administrateur de votre société jusqu'au 3 février 2020 et depuis censeur de votre société.

#### **Nature**

Convention de prestations de services informatiques S21 conclue entre votre société, la société CA Indosuez Gestion et la société Azqore comprenant notamment :

- l'assistance à la mise en œuvre initiale de S21 ;
- des prestations d'infogérance.

Paris et Paris-La Défense, le 12 avril 2022.

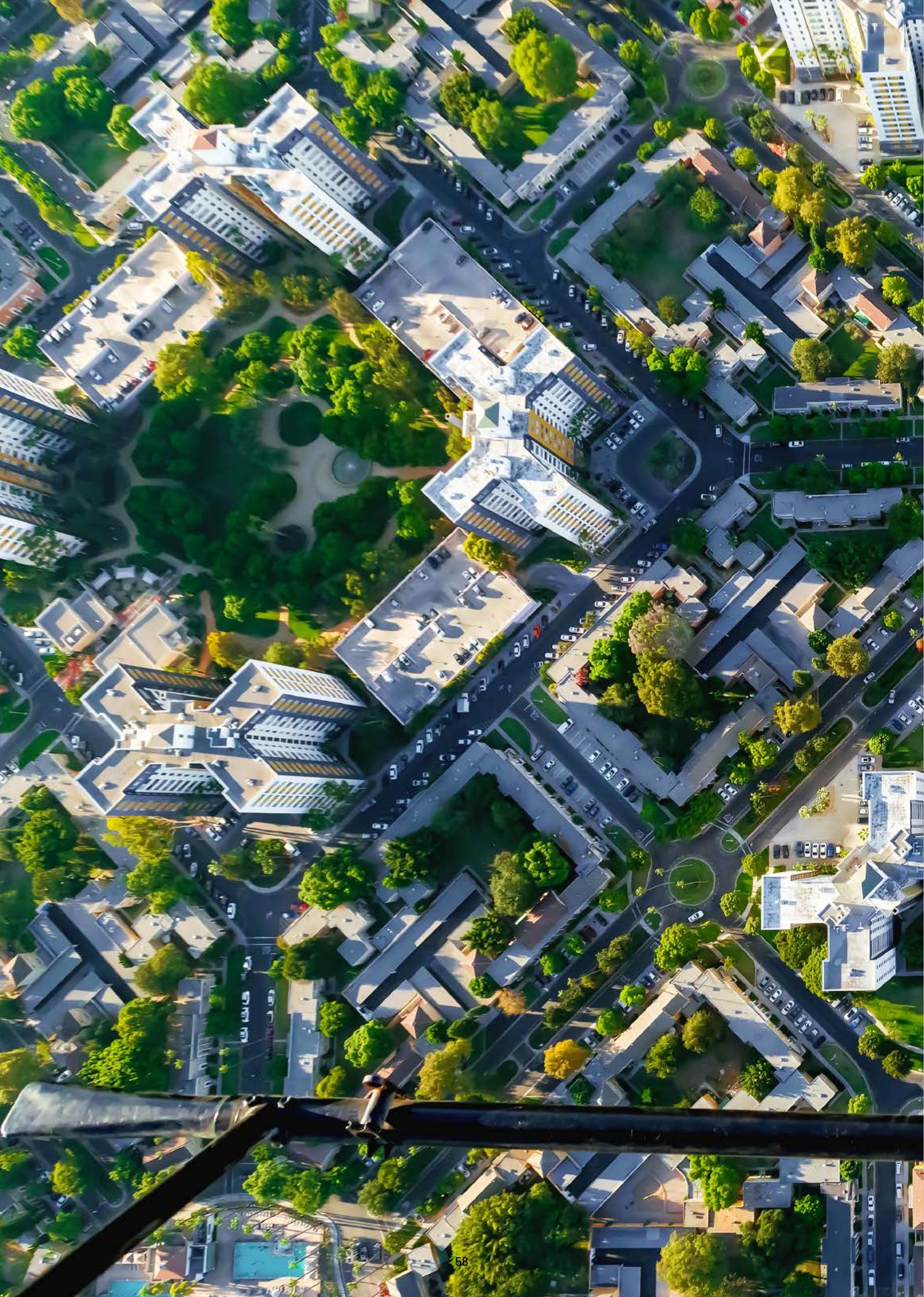
Les Commissaires aux Comptes

ACA NEXIA

**Laurent Cazebonne**

ERNST & YOUNG et Autres

**Matthieu Préchoux**





*États financiers  
- comptes individuels 2021*



# ÉTATS FINANCIERS

## Comptes individuels au 31 décembre 2021

Arrêtés par le Conseil d'administration en date du 4 février 2022 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale mixte en date du 27 avril 2022

### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales	794 357	471 591
Créances sur les établissements de crédit	1 494 013	62 910
Opérations avec la clientèle	1 495 203	1 250 864
Obligations et autres titres à revenu fixe	148	151
Parts dans les entreprises liées	2 877 692	20 847
Participations et autres titres détenus à long terme	604	315
Immobilisations incorporelles	44 441	46 154
Immobilisations corporelles	5 320	6 169
Autres actifs	40 758	18 812
Comptes de régularisation	95 685	103 904
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 848 221</b>	<b>1 981 717</b>

PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit	2 022 159	198 141
Comptes créditeurs de la clientèle	1 765 335	1 458 638
Dettes représentées par un titre	0	0
Autres passifs	25 095	6 195
Comptes de régularisation	160 777	134 487
Provisions	26 618	23 352
Capitaux propres	2 848 237	160 904
Capital souscrit	584 325	82 949
Primes d'émission	2 158 195	21 968
Réserves	9 381	9 381
Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
Report à nouveau	49 203	32 263
Résultat de l'exercice	47 133	14 343
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>6 848 221</b>	<b>1 981 717</b>

## HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

HORS-BILAN (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements en faveur de la clientèle	139 923	187 777
<b>Engagements de garantie</b>		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	0	0
Engagements d'ordre de la clientèle	83 114	78 634
<b>Engagements sur titres</b>		
Autres engagements donnés		
<b>Engagements sur instruments financiers</b>		
Ensemble des opérations		
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0
<b>Engagements de garantie</b>		
Engagements reçus d'établissements de crédit	6 792	8 968
Engagements reçus de la clientèle	2 153	3 453
<b>Engagements sur titres</b>		
Autres engagements reçus		

## COMPTE DE RÉSULTAT 2021

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
+ Intérêts et produits assimilés	40 958	18 190
- Intérêts et charges assimilées	-23 386	-7 420
+ Revenus des titres à revenu variable	61 550	16 747
+ Commissions (produits)	143 984	132 583
- Commissions (charges)	-52 578	-49 699
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5 033	0
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire	14 010	1 575
- Autres charges d'exploitation bancaire	-179	-285
<b>+/- PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>189 392</b>	<b>111 691</b>
- Charges générales d'exploitation	-126 366	-95 570
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-5 537	-5 133
<b>+/- RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>57 489</b>	<b>10 988</b>
+/- Coût du risque	1 846	-709
<b>+/- RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>59 335</b>	<b>10 279</b>
+/- Résultat net sur actifs immobilisés	-4 377	3 499
- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-
<b>+/- RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>54 958</b>	<b>13 778</b>
- Impôt sur les bénéfices	-7 825	565
<b>+/- RÉSULTAT NET</b>	<b>47 133</b>	<b>14 343</b>
Résultat par action (en euros)	0,67	2,59

## 1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

### 1.1. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE

#### *Fusion absorption*

Il a été procédé en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 avec un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal, à l'absorption par voie de fusion, de la société CA Indosuez Wealth(Group) par la Société.

Cette fusion s'inscrit dans le cadre d'une volonté de simplification du fonctionnement du métier de Gestion de Fortune et constitue également une réponse aux attentes du régulateur français d'une maison mère régulée.

Compte tenu du rapport d'échange, la Société a augmenté son capital de 38 955 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 15 € chacune. Dans le cadre de cette fusion, la société absorbante a reçu 5 529 965 de ses propres actions qui se trouvent ainsi auto-détenues. En conséquence, la Société a immédiatement, après la réalisation de la fusion, procédé à l'annulation de ses actions auto-détenues, au moyen d'une réduction de capital.

Les actifs apportés ont essentiellement été des titres de participation de sociétés dédiées aux métiers Gestion de Fortune.

#### *Changement de dénomination sociale*

L'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2021 a décidé de changer la dénomination sociale de la Société en « CA Indosuez » avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021 à 00h01.

## Accord d'intéressement de l'UES CA Indosuez/CA Indosuez Gestion

Un nouvel accord d'intéressement a été signé le 25 juin 2021 entre l'UES CA Indosuez/CA Indosuez Gestion et les organisations syndicales. Il prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de trois ans. Il se substitue de plein droit à l'ensemble des dispositions prévues par l'accord d'intéressement signé le 30 juin 2016.

## Crise sanitaire liée à la COVID-19

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise sanitaire, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

## 1.2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2021 et la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'administration du 4 février 2022.

## 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

La présentation des états financiers de la Société est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements / Recommandations	Date de 1 <sup>er</sup> application : opérations ou exercices ouverts à compter du
---------------------------------	--

Mise à jour Recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	Immédiate
---	-----------

## Mécanisme TLTRO III

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021, puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1<sup>er</sup> janvier 2021 - 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 - 31 décembre 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle.

La Société a décidé de participer à ce mécanisme via un pool piloté par sa filiale CA Indosuez Wealth (Europe). La dynamique des crédits accordés à sa clientèle sur la période de référence lui a permis de bénéficier de cette bonification.

## Commissions

Pour son activité de teneur de compte, la Société perçoit des droits de garde et des commissions bancaires.

En tant que courtier en assurance vie, la Société perçoit des commissions de frais de gestion qui sont calculées par rapport aux encours, des droits d'entrées en fonction des souscriptions et des commissions d'arbitrage.

Pour son activité de distributeur de produits financiers, la Société perçoit des commissions de placement calculées par rapport aux encours.

Les comptes consolidés intègrent par ailleurs les commissions des activités relatives à la filiale CA Indosuez Gestion.

Ainsi, pour les OPC, les commissions comprennent :

- les commissions de gestion perçues rémunérant la prestation de gestion des portefeuilles. Elles sont reconnues au fur et à mesure du service rendu et sont calculées principalement en appliquant un pourcentage aux encours gérés, et perçues mensuellement ;

- les commissions intègrent également des commissions de mouvement payées par le fonds ;
- les commissions de surperformance rémunèrent la société de gestion lorsque les dispositions contractuelles du fonds le prévoient. Elles sont calculées sur la base d'un pourcentage de la différence positive entre la performance constatée du fonds et l'indice de référence mentionné au prospectus.

Ces commissions sont reconnues en résultat à l'échéance de la période de calcul.

Pour les mandats, les commissions de gestion perçues rémunèrent la prestation de gestion des portefeuilles. Elles sont reconnues au fur et à mesure du service rendu et sont calculées principalement en appliquant un pourcentage aux encours gérés, comptabilisées mensuellement et perçues annuellement.

Les commissions et rétrocessions, enregistrées en date de clôture, sont calculées sur la base d'encours estimés et susceptibles d'être ajustés dans le temps.

Pour ces activités, la Société rétrocède une partie de ces commissions à ses partenaires.

## 2.1. CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque de crédit conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

### *Créances saines*

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

#### **Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés**

La Société constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et/ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

#### **La notion de perte de crédit attendue « ECL »**

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

#### **Gouvernance et mesure des ECL**

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif bâlois. La Direction des Risques du groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au

calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les  *floors*  qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut («  *Loss Given Default*  » ou «  *LGD*  »).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le  *backtesting*  des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives ( *Forward Looking* ) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du  *Forward Looking*  dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. La Société applique des paramètres complémentaires pour le  *Forward Looking*  sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

### Dégradation significative du risque de crédit

La Société doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines/expositions qualifiées de dégradées/expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le  *Forward Looking*  pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (Probabilité de Défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'encours ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises...).

Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

### *Créances douteuses*

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;

- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse (appréciation par la Direction des Risques).

Parmi les encours douteux, la Société distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

#### Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

#### Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

### **Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Société par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

#### **Traitement comptable des dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de

non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07, le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

### *Passage en perte*

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts. La Société le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

### *Risques pays*

Les risques pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays.

### *Créances restructurées*

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors

de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt et
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période d'observation a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

## **2.2. PORTEFEUILLE TITRES**

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

### *Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme*

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable ;

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle ;
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus, ou à la valeur d'apport. Les titres libellés en devises (CHF) sont contre-valorisés en euros (€).

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de Bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

### *Prix de marché*

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Société détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Société utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques

produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### *Dates d'enregistrement*

La Société enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Dans le cadre de la fusion avec CA Indosuez Wealth (Group), la Société a acquis 100 % du capital des entités Compagnie Française de l'Asie, CA Indosuez (Switzerland) SA, CA Indosuez Wealth (Europe), CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM et 80 % du capital d'Azqore.

### *Reclassement de titres*

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Société n'a pas opéré, en 2021, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

## **2.3. IMMOBILISATIONS**

La Société applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Le mali technique de fusion est comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Société, à la suite de l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	3 à 10 ans
Matériel et logiciel informatique (corporels ou incorporels)	3 à 10 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Société sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

## 2.4. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ;
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds

d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des Dépôts et Consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## 2.5. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dette, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

La Société applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers versées aux Caisses régionales sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## 2.6. PROVISIONS

La Société applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers. Concernant les litiges clientèle, les provisions sont suivies et évaluées par le Comité de Provisions mensuel. Elles sont liées à des procédures contentieuses ou à un protocole transactionnel.

## 2.7. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G.)

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Société à la discrétion de ses dirigeants,

en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

## 2.8. OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET CONDITIONNELS

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

### *Opérations de couverture*

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s - Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### *Opérations de marché*

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) ;
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

### *Risque de contrepartie sur les dérivés*

Conformément au règlement ANC 2014-07, la Société intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. À ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1 du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs (CVA - *Credit Valuation Adjustment*).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Société.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS *Single Name S/N*) ou les CDS indiciels ;
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

## 2.9. OPÉRATIONS EN DEVICES

À chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Les actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les dotations aux succursales, les immobilisations, les titres d'investissement, les titres de filiale et de participation en devises financés en euros restent convertis au cours du jour d'acquisition

(historique). Une provision peut être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de la Société à l'étranger.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, la Société a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

## 2.10. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Société.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

## 2.11. PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord d'intéressement de l'UES CA Indosuez/CA Indosuez Gestion du 25 juin 2021 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

## 2.12. AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

*Engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies*

La Société a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de

comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel,
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

En application de ce règlement, la Société provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetées. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

À compter de l'exercice 2021, la Société applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19). Les impacts favorables sur le niveau de la dette actuarielle s'élevaient à 2 598 milliers d'euros.

L'impact de première application est comptabilisé en Report à Nouveau (Cf. Note 20 portant sur les capitaux propres) en contrepartie des provisions pour engagements de retraite (Cf. Note 15 Provisions).

### *Plans de retraite - régimes à cotisations définies*

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Société n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

### **2.13. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Société.

### **2.14. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

La Société a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, la Société constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

## NOTE 1 - BILANS COMPARÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en valeur	Variations en %
Opérations interbancaires et assimilées	2 288 370	534 501	1 753 869	328,13 %
Opérations avec la clientèle	1 495 203	1 250 864	244 339	19,53 %
Opérations sur titres	148	151	-3	-1,99 %
Comptes de régularisation et actifs divers	136 443	122 716	13 727	11,19 %
Participations, parts dans les entreprises liées	2 878 296	21 162	2 857 134	NA
Immobilisations	49 761	52 323	-2 562	-4,90 %
<b>ACTIF</b>	<b>6 848 221</b>	<b>1 981 717</b>	<b>4 866 504</b>	<b>245,57 %</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en valeur	Variations en %
Opérations interbancaires et assimilées	2 022 159	198 141	1 824 018	NA
Opérations avec la clientèle	1 765 335	1 458 638	306 697	21,03 %
Dettes représentées par un titre	0	0	0	NA
Comptes de régularisation et passifs divers	185 872	140 682	45 190	32,12 %
Provisions	26 618	23 352	3 266	13,99 %
Capitaux propres	2 848 237	160 904	2 687 333	NA
dont résultat de l'exercice	47 133	14 343	32 790	228,61 %
<b>PASSIF</b>	<b>6 848 221</b>	<b>1 981 717</b>	<b>4 866 504</b>	<b>245,57 %</b>

Le total du bilan s'élève à 6,848 M€ à fin 2021, à comparer à 1,981 M€, soit une augmentation de 4,87 M€.

Cette évolution s'explique essentiellement par l'absorption, par voie de fusion, de la société CA Indosuez Wealth (Group) par la Société en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Au passif, l'évolution des capitaux propres tient compte : de l'augmentation du capital en rémunération des apports (+2,8 M€), de l'annulation des titres de la Société auto-détenus (-0,211 M€) et de l'impact en capitaux propres de l'harmonisation des méthodes de comptabilisation des opérations en devises. Les opérations interbancaires tiennent compte d'un emprunt en CHF (+1,525 M€) qui finance en partie les titres apportés en CHF.

À l'actif, le poste « Participations » augmente de (+2,86 M€), il s'agit des titres de sociétés dédiées aux métiers Gestion de Fortune apportés dans le cadre de la fusion. Les placements interbancaires augmentent (+1,75 M€ dont 1,2 M€ de prêt correspondant au placement du fonds de roulement de la société absorbée).

Les opérations avec la clientèle ont augmenté de 245 M€. Elles ont été financées par les dépôts qui ont augmenté de 306 M€.

## NOTE 2 - OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

### NOTE 2.1. - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en valeur
Comptes ordinaires débiteurs	62 885	38 535	24 350
Comptes et prêts à terme	1 421 502	23 913	1 397 589
Valeur brute	1 484 387	62 448	1 421 939
Créances rattachées	9 626	462	9 164
<b>ENCOURS TOTAL</b>	<b>1 494 013</b>	<b>62 910</b>	<b>1 431 103</b>

#### Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des créances sur les établissements de crédit est la suivante :

Créances (en millions d'euros)	Durées résiduelles				Total en principal	Créances rattachées	31/12/2021	31/12/2020
	< 3 mois	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Comptes ordinaires débiteurs	62,9				62,9		62,9	38,5
<b>Sous-total</b>	<b>62,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>62,9</b>	<b>0,0</b>	<b>62,9</b>	<b>38,5</b>
Comptes et prêts à terme	1 421,5				1 421,5	9,6	1 431,1	24,4
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>1 484,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 484,4</b>	<b>9,6</b>	<b>1 494,0</b>	<b>62,9</b>

#### Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	1 255,0	48,8
Autres pays de l'Union européenne	222,0	13,6
Afrique et Moyen-Orient		
Autres pays	7,3	
<b>Total Brut</b>	<b>1 484,3</b>	<b>62,4</b>
Créances rattachées nettes	9,6	0,5
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>1 494,0</b>	<b>62,9</b>

### NOTE 2.2. - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en valeur
Comptes ordinaires créditeurs	16	2 279	-2 263
Comptes et emprunts à terme	2 015 170	195 436	1 819 734
Valeur brute	2 015 186	197 715	1 817 471
Dettes rattachées	6 973	426	6 547
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>2 022 159</b>	<b>198 141</b>	<b>1 824 018</b>

### Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des dettes des établissements de crédit est la suivante :

Dettes (en millions d'euros)	Durées résiduelles				Total en principal	Créances rattachées	31/12/2021	31/12/2020
	< 3 mois	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Comptes ordinaires débiteurs	0,02				0,02	0,00	0,02	2,28
<b>Sous-total</b>	<b>0,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,02</b>	<b>2,28</b>
Comptes et prêts à terme	1 865,17		150,00		2 015,17	6,97	2 022,14	195,86
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>1 865,19</b>	<b>0,00</b>	<b>150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 015,19</b>	<b>6,97</b>	<b>2 022,16</b>	<b>198,14</b>

## NOTE 3 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

### NOTE 3.1. - CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en valeur
Comptes ordinaires débiteurs	88 136	72 404	15 732
Autres concours à la clientèle	1 403 537	1 174 831	228 706
<b>Valeur brute</b>	<b>1 491 673</b>	<b>1 247 235</b>	<b>244 438</b>
Dépréciations	-976	-971	-5
<b>Valeur nette</b>	<b>1 490 697</b>	<b>1 246 264</b>	<b>244 433</b>
Créances rattachées	4 506	4 600	-94
<b>ENCOURS TOTAL</b>	<b>1 495 203</b>	<b>1 250 864</b>	<b>244 339</b>

Le montant brut des opérations de crédits à la clientèle atteint 1 490,7 M€ contre 1 246,3 M€ en hausse de 244,4 M€. Cette évolution traduit notamment la hausse régulière des crédits accordés à la clientèle dans le cadre du développement commercial.

### Analyse par agent économique

(en milliers d'euros)	Risques Bilan	Dont Créances douteuses	Dont Dépréciations	% de couverture	
				sur risques	sur créances douteuses
Ménages	1 428 737	1 023	-976	0,1	n/a
Entreprises financières	3 645			0,0	
Autres entreprises non financières	48 386			0,0	
TPE et Professionnels	14 435			0,0	
<b>TOTAL</b>	<b>1 495 203</b>	<b>1 023</b>	<b>-976</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>

### Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des crédits consentis à la clientèle est la suivante :

Créances (en millions d'euros)	Durées résiduelles				Total en principal	Créances rattachées	31/12/2021	31/12/2020
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Autres concours à la clientèle	369,6	356,9	532,6	144,2	1 403,4	4,5	1 407,9	1 179,4
<b>Sous-total</b>	<b>369,6</b>	<b>356,9</b>	<b>532,6</b>	<b>144,2</b>	<b>1 403,4</b>	<b>4,5</b>	<b>1 407,9</b>	<b>1 179,4</b>
Comptes ordinaires débiteurs	88,3				88,3		88,3	72,4
Dépréciations	-1,0				-1,0		-1,0	-1,0
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>457,0</b>	<b>356,9</b>	<b>532,6</b>	<b>144,2</b>	<b>1 490,7</b>	<b>4,5</b>	<b>1 495,2</b>	<b>1 250,9</b>

## Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM) <sup>(1)</sup>	1 427,9	1 201,0
Autres pays de l'Union européenne	34,9	19,4
Afrique et Moyen-Orient	24,4	26,1
Autres pays	4,5	0,8
<b>Total Brut</b>	<b>1 491,7</b>	<b>1 247,3</b>
Créances rattachées nettes	4,5	4,6
Dépréciations	-1,0	-1,0
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>1 495,2</b>	<b>1 250,9</b>

(1) Dont 0,971 M€ d'encours douteux.

## NOTE 3.2. - DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en valeur
Comptes d'épargne à régime spécial			
À vue	150 944	134 574	16 370
Autres dettes			
À vue	1 592 673	1 266 054	326 619
À terme	21 713	57 999	-36 286
Dettes rattachées	5	11	-6
<b>ENCOURS TOTAL</b>	<b>1 765 335</b>	<b>1 458 638</b>	<b>306 697</b>

Les opérations de dépôts de la clientèle atteignent 1 765 M€ à la fin de l'exercice 2021, à comparer à 1 459 M€ en 2020, en hausse de 307 M€. Les comptes à vue créditeurs sont en progression de 327 M€.

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Ménages	1 573,0	1 215,9
Entreprises financières	76,0	68,7
Autres entreprises non financières	97,2	173,9
TPE et Professionnels	19,0	
Administrations centrales	0,2	0,2
<b>Total</b>	<b>1 765,3</b>	<b>1 458,6</b>
Dettes rattachées	0,0	0,0
<b>ENCOURS TOTAL</b>	<b>1 765,3</b>	<b>1 458,6</b>

## Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des dépôts de la clientèle est la suivante :

Dépôts (en millions d'euros)	Durées résiduelles				Total en principal	Dettes rattachées	31/12/2021	31/12/2020
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Comptes à régime spécial	150,94				150,94		150,94	134,57
Autres dépôts de la clientèle	19,52	2,92			22,43		22,43	59,95
Comptes à vue créditeurs	1 591,94				1 591,95	0,00	1 591,95	1 264,12
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>1 762,40</b>	<b>2,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 765,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 765,33</b>	<b>1 458,64</b>

## Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	1 645,0	1 326,4
Autres pays de l'Union européenne	54,4	56,7
Autres pays d'Europe	1,7	4,5
Amérique du Nord	5,6	5,7
Amériques Centrale et du Sud	2,6	2,7
Afrique et Moyen-Orient	52,5	58,8
Asie et Océanie	3,6	3,9
<b>Total</b>	<b>1 765,3</b>	<b>1 458,7</b>
Dettes rattachées	0,0	0,0
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>1 765,3</b>	<b>1 458,7</b>

## NOTE 4 - OPÉRATIONS SUR TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en valeur
Obligations et autres titres à revenu fixe	148	151	-3
Actions et autres titres à revenu variable			0
<b>Valeur nette</b>	<b>148</b>	<b>151</b>	<b>-3</b>
Créances rattachées	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>148</b>	<b>151</b>	<b>-3</b>

Les différentes composantes et valeurs du portefeuille-titres sont données ci-dessous :

### Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs de marché 2021
Obligations			0	0
Titres de créances négociables			0	0
Billets de trésorerie			0	0
Parts OPCVM			0	
<b>TITRES DE TRANSACTION</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Obligations			0	0
Bons du trésor	0		0	0
TCN			0	
Parts OPCVM	0		0	0
<b>TITRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>148</b>	<b>0</b>	<b>148</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>148</b>	<b>0</b>	<b>148</b>	<b>0</b>
(dont titres cotés)	0			

## NOTE 5 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS - PASSIFS DIVERS

### NOTE 5.1. - COMPTE DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en valeur
Comptes de règlements	5 778	2 609	3 169
Débiteurs divers <sup>(1)</sup>	34 980	16 203	18 777
Produits à recevoir <sup>(2)</sup>	86 488	95 868	-9 380
Charges constatées d'avance	8 996	7 840	1 156
Autres comptes de régularisation et instruments conditionnels achetés	201	196	5
<b>TOTAL</b>	<b>136 443</b>	<b>122 716</b>	<b>13 727</b>

(1) Un montant de 944 K€ au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie, figure dans le poste Débiteurs Divers. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.  
(2) dont 58,8 M€ de commissions OPCVM et Assurance vie à recevoir au 31 décembre 2021.

### NOTE 5.2. - COMPTE DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en valeur
Comptes de règlements	12 641	9 705	2 936
Créditeurs divers	25 095	6 195	18 900
Charges à payer <sup>(3)</sup>	106 700	87 017	19 683
Produits constatés d'avance	0	0	0
Autres comptes de régularisation et instruments conditionnels vendus	41 436	37 765	3 671
<b>TOTAL</b>	<b>185 872</b>	<b>140 682</b>	<b>45 190</b>

(3) dont 29,6 M€ de rétrocessions à payer au 31 décembre 2021.

## NOTE 6 - PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME

### NOTE 6.1. - PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en valeur
Parts dans les entreprises liées	2 969 223	21 604	2 947 619
Participations et autres titres détenus à long terme	1 362	315	1 047
Valeur brute	2 970 585	21 919	2 948 666
Dépréciations	-92 289	-757	-91 532
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>2 878 296</b>	<b>21 162</b>	<b>2 857 134</b>

Le poste « Parts dans des entreprises liées » augmente de (+2,947 M€), il s'agit des titres des entités historiquement détenues par la Holding apportés dans le cadre de la fusion.

Des tests de Goodwills sur les participations ont révélé des pertes de valeurs sur les titres des entités CA Indosuez Wealth Servicios I Representaciones et CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM.

(en milliers d'euros)	Situation au 01/01/2021	Dotations	Reprises	Autres mouvements*	Situation au 31/12/2021
Dépréciations sur titres	757	4 931		86 600	92 289

\*Provisions constatées dans les comptes de la Holding au 31/12/2020.

Conformément aux articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce qui institue l'obligation aux établissements de crédit de communiquer des informations sur leurs implantations et leurs activités à compter des exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, nous vous confirmons que la Banque n'a pas d'implantations dans des états ou territoires autres que la France métropolitaine.

## NOTE 6.2. - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

Sociétés	Devise	Capital	Autres capitaux propres <sup>(1)</sup>	Quote-part du capital %	Valeur comptable		Prêts et avances	Cautions et avals	CA ou PNB HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés
					Brute	Nette					

### A - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE EST SUPÉRIEURE À 1 % DU CAPITAL

#### 1 - Filiales

CA Indosuez Gestion	EUR	11 037	21 303	99,99%	20 588	20 588	-	-	52 191	25 804	25 798
Compagnie Française de l'Asie	EUR	182 862	20 939	100%	251 907	251 907			0	16 617	16 480
CA Indosuez (Switzerland) S.A.	CHF	1025946	583 214	100%	1799982	1799982		0	333 895	-19 829	10 000
Azoqre	CHF	6 250	38 211	80%	189 438	189 438	26 500		160 575	1 687	0
CA Indosuez Wealth (brazil) S.A. DTVM	BRL	287 211	-251 851	100%	96 500	5 000			34 434	-8 292	
CA Indosuez Wealth (Europe)	EUR	415 000	53 821	100%	607 761	607 761			73 129	-14 384	
CA Indosuez Wealth (Asset Management)	EUR	3 000		100%	3 000	3 000					10 231
CA Indosuez Wealth Servicios i Representaciones (Uruguay)	USD	32		100%	32	0					

### B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

#### 1 - filiales non reprises en A

Filiales françaises		-	-	-	8	8	-	-	-	-	0
---------------------	--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

#### 2 - participations non reprises en A

Autres participations françaises		-	-	-	148	148	-	-	-	-	0
LESICA	EUR	5 000	273		860	103			12 621	51	

(1) Hors résultat de l'exercice.

## NOTE 6.3. - VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés				
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
Titres de participation				
Titres non cotés	2 970 224	3 693 473	21 604	21 604
Titres cotés				
Avances consolidables	25 578		0	
Créances rattachées				
Dépréciations	-92 289		-757	
<b>SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>2 903 913</b>	<b>3 693 473</b>	<b>20 847</b>	<b>21 604</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés				
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>2 903 913</b>	<b>3 693 473</b>	<b>20 847</b>	<b>21 604</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>2 903 913</b>	<b>3 693 473</b>	<b>20 847</b>	<b>21 604</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	2 970 624		21 604,00	
Titres cotés				
<b>TOTAL</b>	<b>2 970 624</b>		<b>21 604</b>	

## NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

### Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2021
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	27 701	782	-728	269	28 024
Amortissements et dépréciations	-21 532	-1 693	617	-96	-22 704
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>6 169</b>	<b>-911</b>	<b>-111</b>	<b>173</b>	<b>5 320</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	68 333	1 509		803	70 645
Amortissements et dépréciations	-22 179	-3 844		-181	-26 204
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>46 154</b>	<b>-2 335</b>	<b>0</b>	<b>622</b>	<b>44 441</b>
<b>TOTAL</b>	<b>52 323</b>	<b>-3 246</b>	<b>-111</b>	<b>795</b>	<b>49 761</b>

L'augmentation de la valeur brute des immobilisations corporelles s'explique en partie par de nouvelles acquisitions en matériel informatique.

L'augmentation de la valeur brute des immobilisations incorporelles est principalement liée à la poursuite des développements du système d'information intégré et le développement d'une plateforme CRM.

Les autres mouvements s'expliquent par les immobilisations historiquement détenues par la holding.

## NOTE 8 - PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en valeur
Provisions	26 618	23 352	3 266

Le tableau ci-après fournit l'analyse de l'évolution pour chaque rubrique :

(en milliers d'euros)	Situation au 01/01/2021	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres Mouvements*	Fusion	Situation au 31/12/2021
Engagements de retraite et assimilés	9 862		-603	-1 393	-2 598	5 302	10 570
Autres engagements sociaux	2 351	387	-157	-1 816	1	132	898
Autres litiges et risques opérationnels <sup>(1)</sup>	11 098	7 469	-546	-7 380		4 470	15 111
Participations	0						0
Autres provisions	41	12		-14			39
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>23 352</b>	<b>7 868</b>	<b>-1 306</b>	<b>-10 603</b>	<b>-2 597</b>	<b>9 904</b>	<b>26 618</b>

\* Les autres mouvements correspondent au changement de méthode concernant les avantages postérieurs à l'emploi.

<sup>(1)</sup> comprenant 4 330 K€ suite au contrôle fiscal de la holding, 4 393 K€ de provisions pour renégociation commerciale, 4 051 K€ de provisions pour litiges prud'hommes et 1 904 K€ de litiges clientèle.

La provision engagements de retraite et assimilés évolue de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dette actuarielle au 31/12/N-1	9 862	9 734
Dette actuarielle au 31/12/N-1 EX Holding	5 302	
Coût des services rendus	907	560
Coût financier	-1 568	96
Changement convention	-2 598	
Rendement attendu des actifs	-2	-2
Gains/Pertes actuariels	-730	-147
Prestations payées	-602	-380
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>10 571</b>	<b>9 862</b>

## NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en valeur
Capital	584 325	82 949	501 376
Primes d'émission	2 158 195	21 968	2 136 227
Réserve légale	8 295	8 295	0
Réserves	1 086	1 086	0
Provisions réglementées			0
Report à nouveau	49 203	32 263	16 940
Résultat de l'exercice	47 133	14 343	32 790
<b>TOTAL</b>	<b>2 848 237</b>	<b>160 904</b>	<b>2 687 333</b>

L'évolution des capitaux propres s'explique par la fusion avec l'entité CA Indosuez Wealth (Group) - Cette opération a généré :

- une augmentation de capital de 584,3 M€ (38 955 000 actions pour une valeur nominale unitaire de 15 €) ;
- une réduction de capital de 82,9 M€ (annulation de 5 529 965 actions détenues en propre) ;
- une prime de fusion nette de l'annulation des actions détenues en propre et de l'harmonisation des principes comptables de 2,1 M€.

À cela s'ajoute une augmentation du report à nouveau de 2,6 M€ relatif au changement de méthode lié à l'application de la modification de la recommandation 2013-02 du 5 novembre 2021 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires.

ACTIONNARIAT	31/12/2021
CACIB	99,99 %
INDOSUEZ PARTICIPATIONS	0,01 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>

## NOTE 10 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN

### NOTE 10.1. - ENGAGEMENTS HORS-BILAN (HORS OPÉRATIONS EN DEVISES)

ENGAGEMENTS DONNÉS (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
En faveur de la clientèle		
ouvertures de crédits confirmés	139 923	187 777
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
D'ordre d'établissements de crédit	0	0
D'ordre de la clientèle		
cautions, avals, autres garanties	83 114	78 634
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Autres engagements		
<b>ENGAGEMENTS REÇUS (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
Reçus d'établissements de crédit		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
Reçus d'établissements de crédit	6 792	8 968
Reçus de la clientèle	2 153	3 453
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Autres engagements	0	0

### NOTE 10.2. - ENGAGEMENTS HORS BILAN (SUR OPÉRATIONS EN DEVISES)

(en milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
OPÉRATIONS DE CHANGE AU COMPTANT	152 027	152 284	1 093	16 019
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	716 229	730 752	192 907	193 799

## NOTE 11 - POSITIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

<b>MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ</b> (en milliers d'euros)	<b>31/12/2021</b> Encours notionnel	<b>31/12/2021</b> Total juste valeur	<b>31/12/2020</b> Encours notionnel	<b>31/12/2021</b> Total juste valeur
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>				
<b>OPÉRATIONS FERMES</b>				
Swaps de taux d'intérêt				
Emprunteur	826 051	1 245	425 886	5 963
Prêteur				
<b>OPÉRATIONS CONDITIONNELLES</b>				
Achat de Cap				
<b>OPÉRATIONS AUTRES QUE DE COUVERTURE</b>				
<b>OPÉRATIONS FERMES</b>				
Swaps de taux d'intérêt				
Prêteur				
Emprunteur				
<b>OPÉRATIONS CONDITIONNELLES</b>				
Achat de Cap	0	0	0	0
Vente de Cap	0	0	0	0

Les précisions ci-après indiquent les volumes des positions à la clôture de l'exercice 2021 :

### Nombre d'opérations traitées en 2021

Dont :	314
Swaps de taux d'intérêt	314
Caps	0

## NOTE 12 – TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en valeur	Variations en %
Produits nets d'intérêts et assimilés	17 572	10 770	6 802	63,2 %
Commissions nettes	91 406	82 884	8 522	10,3 %
Résultats nets sur opérations des portefeuilles de négociation	5 033	0	5 033	n/a
Résultats nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées			0	n/a
Revenus des actions	61 550	16 747	44 803	267,5 %
Autres produits nets d'exploitation	13 831	1 290	12 541	972,2 %
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>189 392</b>	<b>111 691</b>	<b>77 701</b>	<b>69,6 %</b>
Charges générales d'exploitation	-126 366	-95 570	-30 796	32,2 %
Dotations aux amortissements	-5 537	-5 133	-404	7,9 %
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-131 903</b>	<b>-100 703</b>	<b>-31 200</b>	<b>31,0 %</b>
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>57 489</b>	<b>10 988</b>	<b>46 501</b>	<b>423,2 %</b>
Coût du risque	1 846	-709	2 555	-360,4 %
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>59 335</b>	<b>10 279</b>	<b>49 056</b>	<b>477,2 %</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-4 377	3 499	-7 876	n/a
Dotations/reprises de provisions réglementées	0	0	0	-
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>54 958</b>	<b>13 778</b>	<b>41 180</b>	<b>298,9 %</b>
Impôt sur les bénéfices	-7 825	565	-8 390	-1 485,0 %
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>47 133</b>	<b>14 343</b>	<b>32 790</b>	<b>228,6 %</b>

Du fait de la fusion, la comparaison du résultat 2021 avec celui de 2020 n'est pas pertinente.

Le produit net bancaire affiche une hausse de 69,6 %, soit un montant de 189 M€ à fin 2021 contre 111,7 M€ en 2020.

Il intègre les revenus de la société absorbée soit +54,7 M€.

Les charges d'exploitation sont en hausse de 31,2 M€, cette hausse est essentiellement liée à l'intégration des charges de la société absorbée. Le RBE s'élève à +57,5 M€ contre 11 M€ en 2020 et le résultat net progresse 32,8 M€ : 47,1 M€ versus 14,3 M€ en 2020.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 47,1 M€.

## NOTE 13 - PRODUIT NET BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en valeur
Commissions nettes	91 406	82 884	8 522
Intérêts nets et résultats sur opérations financières	17 572	10 770	6 802
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5 033	0	5 033
Revenus des actions	61 550	16 747	44 803
Autres produits nets d'exploitation	13 831	1 290	12 541
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>189 392</b>	<b>111 691</b>	<b>77 701</b>

Le produit net bancaire augmente de 77,7 M€ par rapport à 2020. La principale évolution s'explique par la hausse du poste « Revenus des actions » 61,6 M€ vs 16,7 M€ en 2020, correspondant aux dividendes versés par les filiales apportées lors de la fusion. Les « Autres produits nets d'exploitation » se composent essentiellement des frais de siège facturés aux filiales.

Les « Intérêts nets » intègrent une augmentation liée au développement de l'activité des crédits. Mais également une bonification de LTRO de 1,5 M€, la Société ayant décidé de participer à ce mécanisme via à pool piloté par sa filiale CA Indosuez Wealth (Europe).

Les « Commissions nettes » augmentent de 8,5 M€ entre 2020 et 2021. Elles sont exclusivement attribuées à l'activité historique commerciale de la Société. Elles sont essentiellement constituées de commissions sur encours en qualité de banque dépositaire et de courtier d'assurance.

Le résultat net des activités sur le portefeuille se compose des résultats de change et des reports/dépôts sur les titres et les éléments de couverture (emprunts et forwards).

Les « Autres produits nets d'exploitation » se composent essentiellement des frais de siège facturés aux filiales.

## NOTE 14 - CHARGES D'EXPLOITATION

### NOTE 14.1. - FRAIS DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en valeur
Salaires et traitements	44 436	31 815	12 621
Charges sociales	22 964	17 415	5 549
Intéressement & Participation	3 506	2 857	649
Impôts et taxes sur rémunérations	8 947	5 853	3 094
Transferts Charges et Dotation pour risques et charges	-2 085		
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>77 768</b>	<b>57 940</b>	<b>21 913</b>

Les frais de personnel augmentent de 21,9 M€ (+38 %) liés à la fusion avec CA Indosuez Wealth (Group). On note une augmentation des provisions sur « intéressement et participation » en lien avec l'évolution favorable des performances commerciales.

## NOTE 14.2. - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en valeur
Impôts et taxes	1 886	1 714	172
Autres frais administratifs	46 712	35 916	10 796
<b>AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS</b>	<b>48 598</b>	<b>37 630</b>	<b>10 968</b>

Les autres frais administratifs intègrent des coûts de prestations externes.

## NOTE 14.3. - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations en valeur
Dotations sur immobilisations corporelles	1 693	1 597	96
Dotations sur immobilisations incorporelles	3 844	3 536	308
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>5 537</b>	<b>5 133</b>	<b>404</b>

L'évolution des dotations n'appelle pas de commentaire particulier.

## NOTE 15 - COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>-5 453</b>	<b>-2 772</b>
Dépréciations de créances douteuses	-5 441	-2 584
Autres provisions et dépréciations	-12	-188
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>7 561</b>	<b>2 071</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses	6 445	1 876
Autres reprises de provisions et dépréciations	1 116	195
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>2 108</b>	<b>-701</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées		
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	-467	-9
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties	205	
Autres pertes		
Autres produits		
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>1 846</b>	<b>-710</b>

## NOTE 16 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

ACTIFS IMMOBILISÉS (en milliers d'euros)	Moins-values	Plus-values	Dotations	Reprises	TOTAL
GAINS NETS	567	-4 944			-4 377

La perte sur actifs immobilisés au 31 décembre 2021 s'explique principalement par les dépréciations constatées sur les titres des filiales du Brésil et de l'Uruguay. D'autre part, la cession de l'immeuble de Nantes a généré une plus-value de 0,6 M€.

## NOTE 17 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôt sur les sociétés	7 825	565

Le résultat fiscal tient compte d'une réintégration de 204 M€ correspondant à l'écart de conversion sur les titres en CHF. L'impôt de 7,8 M€ a été diminué d'une indemnisation de CACIB d'un montant de 49,8 M€.

La Banque fait partie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998 du Groupe d'intégration fiscale constitué par Crédit Agricole S.A..

## NOTE 18 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le montant brut de la rémunération versée en 2021 aux Administrateurs par la Société s'élève à 36 471,60 euros.

Les effectifs moyens en activité sur 2021 sont au nombre de 444 personnes.

## NOTE 19 - DIVIDENDES

En 2021, la Société n'a pas distribué un dividende au titre de l'exercice 2020.

En 2020, la Société n'a pas distribué un dividende au titre de l'exercice 2019.

Le 6 juin 2019, la Société a distribué un dividende de 18,9 millions d'euros au titre de l'exercice 2018.

## NOTE 20 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2021 s'élève à 285 K€ répartis de manière égalitaire entre les deux cabinets ACA et EY. À cela s'ajoutent 30 K€ dans le cadre d'une mission TLTRO et 8 K€ au titre d'une mission d'accompagnement de réduction de capital.



Conception : Atelier Art'6

Réalisation : La Manufacture

© Visuels : Profil Design/Shutterstock



